Jeudi, 10 mai 1849. 1re année. — N° 56.

LA TRIBUNE DES PEUPLES

ABONNEMENTS.	Un an.	Six mois.	Trois mois.	Un mois.
PARIS. . . .	24 fr.	12 fr.	6 fr.	2 fr. »»
SEINE. . . .	28 »	14 »	7 »	2 50
DÉPARTEMENTS .	32 »	16 »	8 »	3 »»
ÉTRANGER . .	32 »	16 »	8 »	» »»

Tout ce qui concerne l'Administration et les abonnements doit être adressé à l'Administrateur du journal.

Les lettres non affranchies seront refusées.

JOURNAL QUOTIDIEN.

BUREAUX : RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS, N° 7.

ANNONCES.

Une à neuf fois dans un mois, la ligne. . .	» fr. 80 c.
Dix fois dans un mois.	» — 50
Réclames.	» — »»
Faits divers	3 — »»

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé au Rédacteur-Gérant. — Les manuscrits déposés ne seront pas rendus.

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois.

Pacte fraternel avec l'Allemagne ;
Affranchissement de l'Italie ;
Reconstitution de la Pologne libre et indépendante.

(Ordre du jour de l'Assemblée nationale du 23 mai 1848.)

AVIS IMPORTANT.

Par suite de nouvelles conventions postales conclues entre le gouvernement et diverses puissances, qui dispensent les journaux de surtaxes,

A partir du premier mai, le prix de l'abonnement à la *Tribune des Peuples* est ainsi réduit :

Départements et Étranger :

Un an.	32 fr.
Six mois.	16 fr.
Trois mois	8 fr.

Depuis le 1er mai, l'administration de la *Tribune des Peuples* reçoit des abonnements d'un mois au prix de 2 fr. pour Paris, — 2 fr. 50 c. pour le département de la Seine, — 3 fr. pour les départements.

Pour l'étranger, on ne reçoit pas d'abonnement de moins de trois mois.

Les personnes qui prendront un abonnement de TROIS MOIS à la *Tribune des Peuples* à partir du 1er mai recevront gratuitement la collection du journal et les deux cartes du théâtre de la guerre en Italie et en Hongrie.

Les abonnés des départements auront seulement à payer en sus du montant de leur abonnement *deux francs* pour frais de poste de la collection du journal.

POLITIQUE GÉNÉRALE.

PARIS, 9 MAI 1849.

MOUVEMENT DE LA COALITION.

(2e article. — *Voir le n° d'avant-hier.*)

Le système de Napoléon, *de réconcilier le vieux monde avec le nouveau*, devait nécessairement entraîner sa chute et celle de la France régénérée. Plus il excellait par son génie militaire, plus ses victoires successives étaient éclatantes et moins son système de conciliation se montrait soutenable par les résultats funestes qu'il produisait. La République fut sacrifiée à l'Empire, dont la consécration fut reconnue avec empressement par les despotes, qui n'y entrevirent que la capitulation des nouveaux principes. L'empereur des Français, frère des rois, gendre de l'empereur d'Autriche, fut appelé brigand féroce, en 1813, par le même Alexandre qui proclamait, en 1807, son amitié comme le plus grand bienfait du ciel! On ne lui a jamais pardonné son origine révolutionnaire...

La réconciliation du vieux monde avec le nouveau est donc impossible.

L'ébranlement actuel de la coalition n'est que le prologue du drame que l'on joue au même bénéfice qu'en 1815. Le gouvernement français veut-il que le dénouement soit semblable, moins l'éclat et l'émotion des scènes héroïques?

Il faut rendre justice à la coalition. Ses membres entendent bien et pratiquent avec zèle le dogme de la *fraternité criminelle*. Ils sont sincères dans leurs principes, et l'hypocrisie dont ils se servent parfois n'est pas aussi hideuse que celle des faux gouvernements républicains.

La Russie et la Prusse sont décidées à sauver leur complice à tout prix, bien convaincues qu'une des parties intégrantes de la trinité despotique une fois anéantie, les deux autres ne pourraient plus tenir. Elles ont juré d'abord, pour sauver l'Autriche, d'écraser les Hongrois, les Polonais et les Slaves. Notre tour viendrait pour sûr bientôt. Elles ont au mieux choisi leur temps d'opération pendant l'élection présente qui absorbe à l'intérieur tous les Français et où chaque électeur ne voit que ses intérêts locaux, son avenir individuel, et ne se soucie guère de ce qui se passe ailleurs.

Les despotes ne préparent point des discours académiques; ils parlent peu et sont capables d'agir avec audace.

Mais pendant qu'ils font si bien leur métier, voyons un peu comment notre gouvernement fait le sien. Profite-t-il des circonstances les plus favorables? Que ne feraient pas, dans cette situation, la Convention, Napoléon et même Richelieu et Mazarin?

Non-seulement le gouvernement actuel, avec un sang-froid imperturbable, laisse démanteler les fortifications naturelles de notre République, élevée par le soulèvement des Peuples libres, mais il tâche encore, *lui*, de calmer les républicains romains. N'est-ce pas venir au secours de l'Autriche et lui faciliter les moyens de pouvoir, sans rien risquer, détacher de l'armée de Radetzki un nombre considérable de soldats contre les Madgyars? Nous courons donc à l'envi avec l'autocrate et le roi de Prusse au secours de notre ennemi naturel, et cela pour verser le sang de nos plus proches frères? nous suivons l'exemple de la Russie afin de gagner ses bonnes grâces?...

Par pitié, dites-nous-le, dans quel abîme affreux traînez-vous notre pauvre République assoupie de fatigue et privée de sentiment? La Russie marche en avant, la France en arrière : celle-ci *cède à l'autre la chaire européenne pour enseigner les principes d'ordre, la vraie liberté et les cours d'armes.* A mesure que l'une gagne, l'autre perd de sa moralité et de son influence dans le monde.

Nous comprimons en vain notre indignation. Le ministère Barrot-Faucher-Falloux a violé non seulement le principe de la Constitution, mais il ne saurait pas même défendre sa politique *sur le terrain* de l'indépendance et de l'honneur national.

Il est passible de la peine de haute trahison...

Quoi ! M. Thiers, cet apostat de la Révolution, n'a-t-il pas été piqué au vif, ne brandissait-il pas le sabre en déclarant la guerre à toute l'Europe, quand l'honneur de la France, en 1840, avait été sensiblement atteint par la vieille coalition ?

Quoi ! M. Guizot, cet Anglais incarné, ce doctrinaire entêté, ce malin artiste de Sorbonne, qui habille coquettement les vieilles idées pour attraper les roués et les étourdis ; n'a-t-il pas saisi un moment favorable pour jouer l'Angleterre dans les mariages espagnols, n'a-t-il pas rappelé au moins une fois qu'il était Français ?

Et M. Odilon Barrot, naguère le chef de l'opposition *libérale*, tenu à l'écart de la cour comme pestiféré, serait-il moins Français sous la République que MM. Thiers et Guizot sous la royauté orléaniste ?

Le crime que l'on impute au gouvernement est tellement énorme que, si le fait se confirme et reste sans remède, les mânes de Richelieu, de Mazarin, de Colbert et des héros innombrables de la Révolution, Napoléon en tête, devraient quitter leurs tombeaux et émigrer à jamais de la France! L.-L. S.

Séance de l'Assemblée.

Malgré les avertissements réitérés de la presse démocratique, la lutte s'est engagée aujourd'hui entre l'Assemblée et le président de la République. Nous nous abstiendrons pour le moment de toute réflexion, le simple récit de la séance sera pour nos lecteurs plus explicite, plus éloquent que tout ce que nous pourrions dire.

C'est M. Grevy qui, à l'ouverture de la séance, a commencé l'attaque, en posant au ministère ces deux questions : La lettre insérée dans la *Patrie* est-elle officielle ou privée? Quelle est, en un mot, sa valeur? De quelle manière le gouvernement, après cette lettre, entend-il mettre à exécution l'ordre du jour motivé du 7 mai? Selon la réponse du ministère, l'orateur se réserve de poser les conclusions qu'il croira convenable à la dignité de l'Assemblée.

M. Odilon Barrot déclare que rien dans la lettre du Président n'engage la politique du gouvernement, qu'il n'y voit rien qui puisse faire naître un conflit entre l'Assemblée et le Gouvernement ; que quoique cette lettre ne soit pas un acte de cabinet délibéré en conseil des ministres il ne la désavoue pas, qu'il en accepte même la responsabilité. Puis, rappelant les débats de la séance de nuit, il dit que M. le ministre des affaires étrangères avait demandé que l'Assemblée motivât d'une manière plus formelle son ordre du jour, qu'en tous cas la commission avait déclaré vouloir laisser au gouvernement toute liberté d'action, que personne n'avait entendu que les troupes françaises dussent se retirer à Civita-Vecchia lorsque les Autrichiens étaient à Bologne et que les Napolitains marchaient sur Rome.

Nous nous conformerons en tout au vote de l'Assemblée, ajoute ensuite M. le président du conseil; nous ne voulons qu'empêcher à Rome une réaction violente ou une prise de possession par l'Autriche; le général Oudinot a probablement été attiré dans un piége, lors de sa marche sur Rome, qui n'a été défendue, à ce qu'il paraît, que par des étrangers. M. de Lesseps a été envoyé près du général pour nous tenir au courant, jour par jour, des faits de l'occupation. Puis M. le président termine par un appel à la concorde, à la fraternité, à l'union, qui fait la force des nations, surtout dans un moment où les graves événements qui se préparent en Europe peuvent rendre fatale à la France toute dissension intérieure. Pendant le cours de cette longue allocution, M. Barrot a su se couvrir très habilement de la réserve et de la forme peu acerbe de l'ordre du jour motivé du 7 mai. Il a demandé que les débats fussent remis à demain, certain d'avoir alors reçu les dépêches du général et de pouvoir ainsi éclairer l'Assemblée.

M. Grevy consent au renvoi de la discussion à demain.

M. Ledru-Rollin s'élance à la tribune. Il ne conçoit pas cet ajournement; les dépêches du ministère ne changeront rien au fait de la publication de la lettre du président de la République. La dignité de l'Assemblée blessée n'a rien à faire avec les dépêches qu'attend le ministère.

Analysant cette lettre, M. Ledru-Rollin fait ressortir avec une clarté et une éloquence pleine de chaleur combien elle engage la politique du ministère. Comment une lettre dans laquelle on dit aux soldats : Je prends part à vos peines, je vous enverrai des renforts, rien ne vous manquera, n'engage pas la politique; mais elle fait bien plus, puisqu'elle excite les soldats à suivre la ligne politique que vous avez blâmée dans votre résolution du 7 mai. Et cette lettre sans contre-seing de ministre sera lue à l'ordre du jour de l'armée comme un démenti insultant donné à l'Assemblée nationale, et cette lettre paraît cinq jours après la réception de la dépêche télégraphique, le lendemain du vote de l'Assemblée, comme un défi jeté à ce vote, comme un moyen d'éluder la décision de la représentation.

Vous avez voulu intervenir en Italie pour défendre la liberté, dites-vous, à cela près que vous appelez liberté tout ce qui n'est pas la République ; et, croyez-moi, une République qui déclare que tous les représentants de sa constituante seront debout sur les barricades, tenant le drapeau national au moment de l'attaque, cette République n'est pas une République de factieux ni une République d'hommes sans aveu, comme vous la qualifiez dans vos insolentes instructions. Dans cette triste affaire, le président de la République engage son honneur et celui de la République.

Des applaudissements unanimes et sympathiques ont accueilli cette dernière phrase de M. Ledru-Rollin; en l'écoutant, nous ne pouvions nous empêcher de penser au temps où, dirigeant notre politique, il se laissait aveugler par des préoccupations fatales et préparait, par son ignorance des instincts et des besoins populaires, les jours néfastes que subit la France.

M. Barrot essaie de répondre; on n'entend que ces mots : Vous n'avez pas le droit d'outrager le président; accusez-le, si vous le voulez, il est responsable, mais ne l'insultez pas.

Des cris et des interpellations furieuses partent de tous les côtés de l'Assemblée, et empêchent d'entendre le président du conseil.

M. Clément Thomas proteste contre l'intention d'outrage qu'on prête à la gauche; il sait trop pour cela ce qu'on doit de tolérance à un homme complétement étranger à nos mœurs, à nos habitudes de liberté, aux exigences de notre civilisation, mais on ne peut pardonner aussi facilement l'usurpation de pouvoir que détermine cette lettre, les tentatives d'impérialisme qu'elle laisse entrevoir.

Ecoutez, au reste, comment le journal qui a l'honneur des confidences quasi-officielles traite l'Assemblée. M. Thomas donne lecture des réflexions qui suivent la lettre, et ajoute : Je n'appellerai pas l'attention de la chambre sur ces misérables injures, c'est trop au-dessous de nous ; en même temps l'orateur déchire le journal et le jette derrière lui.

L'Assemblée éclate en applaudissements frénétiques. Mais pour que ces tentatives de restauration impériale ne se renouvellent plus, je demande que la Chambre nomme une commission qui, dans une adresse, engagera le Président à se renfermer dans les limites que la constitution lui a tracées.

M. Flocon prétend que la Constitution est violée, puisque l'art. 67 de la Constitution déclare nuls tous les actes du Président qui ne seront pas contre-signés ; interpellant directement le ministère, il lui demande s'il veut contresigner la malencontreuse lettre du Président, complet silence au banc des ministres. Après quelques minutes, M. Flocon demande que la lettre du Président soit déclarée nulle et non-avenue, car il faut que l'armée sache que c'est nous qui votons les expéditions, la force militaire et le budget. M. Favre se range à l'avis de M. Grevy ; l'enquête ne doit pas avoir seulement la lettre du Président pour but, mais bien l'ensemble de la conduite ministérielle.

La discussion est ajournée à demain. Puisse l'Assemblée nationale sentir toute l'importance du débat qui s'est ouvert aujourd'hui. Espérons que demain ses décisions rachèteront toutes les fautes quelle a pu commettre, non par mauvais vouloir, mais presque toujours sous la double influence de la peur ou de l'ignorance,

---

Des lettres que nous avons reçues ce matin nous annoncent que l'armée hongroise est entrée à Vienne. Ce bruit a été répandu aujourd'hui à l'Assemblée nationale. Nos representants s'en sont vivement occupés. Les ministres interrogés à ce sujet ont répondu qu'ils n'ont encore reçu aucune nouvelle officielle, mais qu'ils croient que réellement le corps d'armée commandé par le général Dembinski est à Vienne depuis le 3 de ce mois.

Une lettre de Marseille du 6 nous annonce que deux régiments d'infanterie de ligne ont refusé de s'embarquer pour l'expédition romaine en protestant comme Français et comme républicains. Cet incident est arrivé le 5 courant, et, par suite de ce refus, toutes les autorités civiles et militaires se sont réunies en conseil permanent.

M. de Lesseps est parti ce matin pour Rome chargé d'une importante mission. Il est accompagné de M. Accursi, ministre de l'intérieur de la République romaine.

La lettre du président de la République adressée au général Oudinot a produit un effet extraordinaire. Un grand nombre de représentants se sont réunis dans l'ancienne salle des députés et on a proposé de mettre en accusation le ministère et d'ajourner l'époque des élections.

Un journal du soir annonce la condamnation à mort du général Ramorino par la justic militaire de Sardaigne. Notre correspondance de ce jour ne nous apprend rien à ce sujet.

Le *Moniteur* romain du 1er mai, arrivé aujourd'hui à Paris, contient ce qui suit dans sa partie officielle :

Rome, 30 avril.

Neuf heures du matin.—Le corps de Garibaldi attend l'ennemi. L'ennemi, sans dénonciation officielle, est en vue de Rome, avec du canon. Vers la porte de Portese on entend la fusillade.

11 heures et demie. — On donne l'assaut à la porte de Cavelleggieri.

11 heures trois quarts. — L'avant-garde ennemie rétrograde. Un corps de troupes prend position à la basilique Saint-Paul. A la porte de Cavelleggieri, on s'avance avec un drapeau rouge.

12 heures.—Aucune cavalerie.

12 heures 1/4.—Le canon français tire sur le bastion.

12 heures 1/2.—Garibaldi attaque sur ifférents points. On se bat à coups de fusil. On se bat à la villa Pamphili. On lance des fusées sur le bastion le plus fort.

1 heure après-midi.—Le feu cesse à la villa Pamphili.

1 heure 3/4. — Le feu commence sous les murs du Vatican.

Par estafette du Vatican. — Fausse attaque pour faire sortir les nôtres ; le bastion le plus attaqué est celui qui occupe le point le plus avancé du Vatican, où étaient deux obusiers. Ces obusiers ont été transportés par les nôtres, mais je ne sais où. Les canons ennemis ont pris position dans cette partie. Les Français ont perdu un peu de terrain à la villa Pamphili ; ils se dirigent d'un autre côté.

Voici une proclamation adressée à la population, après le combat, par le triumvirat :

Romains!

L'honneur est sauf ! Dieu et nos fusils feront le reste.

Energie et ordre ; soyez dignes de vos pères?

Qu'aucune voix ne profère des nouvelles alarmantes.

Qu'aucun coup de feu ne soit tiré dans l'enceinte de la ville.

Que chaque coup soit pour l'ennemi. Que chaque cri soit : Vive la Republique.

ARMELLINI, MAZZINI, SAFFI.

30 avril, une heure après-midi.

Les troupes lombardes qui s'étaient embarquées à la Spezia ont été arrêtées en pleine mer et ramenées dans ce port par la frégate le *Magellan*. Cette audacieuse violation du droit des gens, cet acte arbitraire exercé par la force contre la faiblesse, a indigné, à juste titre, il faut le dire, ceux qui en avaient été les victimes, et, dans une adresse au Peuple français, ils exposent l'indigne conduite qu'on a tenue envers eux, refusant au commandant de l'expédition lombarde de venir s'expliquer à bord, et formulant ce refus avec une brutale arrogance.

La position désespérée des officiers lombards leur a sans doute suggéré l'idée de provoquer en combat singulier les officiers d'une nation qui se fait l'auxiliaire de l'Autriche.

Les officiers lombards ont eu tort de s'en prendre à ceux qui avaient reçu la triste mission d'exécuter les ordres du ministère français.

Un temps viendra, nous l'espérons, où les patriotes français et lombards reconnaîtront que leur véritable ennemi ne réside pas sur des vaisseaux de guerre français, ni dans les camps des soldats italiens, mais qu'il tient sa cour à Vienne, à Saint-Pétersbourg et à Paris. Cet ennemi c'est le vieux système européen. Ce système une fois détrôné, le Français, l'Italien et le Polonais se trouveront de nouveau frères comme ils l'ont été du temps de la Grande-République et de Napoléon-le-Grand.

A Messieurs les Officiers de la frégate le Magellan, *capitaine Le Vecque.*

Messieurs,

Nous, officiers de la division lombarde, écartons ici la question politique qui a amené la capture des bâtiments qui conduisaient les soldats lombards vers le sol romain.

L'histoire est le juge sévère des hommes et des choses, l'histoire, disons-nous, se chargera de juger la conduite du gouvernement français, dont nous subissons la loi comme celle du plus fort. Mais, ce que nous demandons à MM. les officiers de la frégate à vapeur le *Magellan*, c'est une prompte satisfaction pour la manière inqualifiable dont on nous a traités.

En refusant de recevoir à bord de la frégate l'officier qui commandait notre expédition, en nous menaçant ouvertement de nous mitrailler, ils ont fait un acte indigne de gentilshommes et de militaires.

Quoique malheureux, nous portons encore les épaulettes dont nous a décorés un roi généreux, mais infortuné, qui a combattu pendant une année ces mêmes Autrichiens qui, en 1814, ont bivouaqué sur la place du Carrousel à Paris, et pour cela même on nous devait les égards qui sont admis par toutes les armées du monde, et que Radetzky même a su respecter envers les prisonniers lombards faits à Mortara.

Aussi, messieurs, nous avons chargé la personne qui accompagnait M. le commandant Le Vecque à la Spezia de vous dire que ous exigeons une réparation personnelle des insultes qui nous ont été faits, et nous venons répéter notre demande par ce message.

Nous vous laissons le soin de régler toutes les conditions du combat que la division lombarde vous offre à la face de l'Europe, car elle aura connaissance de cette lettre par la voie des journaux.

Veuillez, messieurs, nous faire connaître votre détermination, et recevoir l'assurance de nos sentiments distingués.

Les officiers de la division lombarde.

Nous apprenons à l'instant, par la voie des journaux de Florence, que c'est sur la prière du gouvernement toscan que le capitaine du *Magellan* a éloigné les vaisseaux sur lesquels s'étaient embarqués les Lombards et les a ramenés à la Spezia.

La lettre suivante a été adressée ce matin au président de l'Assemblée nationale par le représentant de la République romaine à Paris :

Paris, ce 9 mai 1849.

Citoyen président de l'Assemblée nationale de France,

Envoyé du gouvernement que le Peuple romain a librement choisi, je m'adresse avec confiance aux représentants du Peuple français auprès duquel j'avais mission d'appor-

ter des paroles de paix et d'union fraternelle; citoyen italien, jouissant de l'hospitalité généreuse de la France, je ne crains pas de présenter une pétition à des citoyens français.

Que ma première parole soit donc l'expression de ma plus vive reconnaissance pour les sentiments de profonde sympathie que le Peuple romain a rencontré au sein de l'Assemblée française et parmi le Peuple parisien.

Le Peuple romain avait été abreuvé de calomnies par des hommes qui sont indignes du nom français. C'était, à les entendre, un Peuple d'assassins, de voleurs, de vandales.... un Peuple de lâches, abruti par le joug de quelques misérables aventuriers... Nous avons examiné de quel côté venaient ces assertions, nous avons cru qu'il était au-dessous de nous de les réfuter. Le Peuple romain s'est noblement chargé d'y répondre.

L'Assemblée de la grande nation a reconnu l'injustice dont on avait usé à notre égard. Merci ! merci et honneur aux dignes représentants de la nation française ! Que le sang français soit épargné pour le jour où la civilisation européenne sera en danger; que celui des enfants de l'Italie puisse couler à côté du sang français, comme sous Valence et à la Moscowa, si nos communs ennemis essaient de renouveler leurs ligues infernales !

Je vous prie, citoyen président, de vouloir bien faire part de ces sentiments à l'Assemblée nationale. Je vous prie en même temps de vouloir bien lui présenter notre demande fraternelle.

L'Assemblée nationale, dans sa mémorable séance d'avant-hier, a décidé que « l'expédition d'Italie ne serait pas » plus longtemps détournée du but qui lui avait été assi- » gné. » Ce but était de protéger l'indépendance du peuple romain contre l'évasion éventuelle des Autrichiens ou du roi de Naples; il était d'appuyer en général toutes les négociations qui tendraient à soutenir les droits de la nation italienne.

Or, après les revers préparés de l'armée royaliste de Charles-Albert, nous avons pris toutes les mesures qui nous étaient possibles pour augmenter l'effectif de nos moyens de défense, pour nous procurer des soldats et des armes, afin de concentrer la résistance dans le territoire romain, le seul point de l'Italie où la liberté et l'indépendance nationales n'étaient pas encore tombées sous le fer ou sous les intrigues de l'étranger. Pauvres, par l'héritage du gouvernement des papes, nous avions fait tout cela à grands frais ; nous l'avions fait au su et au vu de la France et de son gouvernement, car nous ne pouvions être défians vis-à-vis du gouvernement de la République française.

Eh bien ! ces armes que nous avions achetées aux fabricants français et belges, ces armes, pour l'exportation desquelles nous avons été munis des permis nécessaires par le ministère de la guerre, elles ont été arrêtées ou prises par les agents du gouvernement français. Nos hommes ont été dispersés, nos auxiliaires Lombards, pas plus étrangers pour Rome que ne le sont le Marseillais ou le Normand pour Paris, moins que ne le sont aux Français le Breton ou l'Alsacien, ces vaillants Lombards de Milan et de Brescia ont été désarmés alors qu'ils ne croyaient avoir à faire qu'à des frères; ils ont été désarmés lorsque, sans défiance, ils croyaient à la parole d'un général qui se disait ami et libérateur. Les nouvelles les plus absurdes ont été répandues à dessein pour terrifier nos populations; la diplomatie française n'a cessé de faire cause commune avec nos ennemis, nos correspondances ont été entravées, les passeports refusés à nos courriers.

En présence de ces faits, je ne crois pas sortir des intentions de l'Assemblée nationale, qui veut que les forces de la France soient employées en notre faveur et non contre nous, en vous priant, citoyen président, de vouloir bien lui soumettre notre pétition fraternelle :

Nous demandons que nos armes nous soient rendues ; que nos hommes puissent rentrer dans la possession de leurs fusils, qu'ils n'ont point perdus par une reddition honteuse ; que la diplomatie française cesse de prêcher chez nous la guerre civile et d'encourager l'invasion des étrangers; que les soldats de la France, recevant à Civita-Vecchia l'hospitalité fraternelle de l'Italie, sachent bien qu'ils sont là pour s'opposer au besoin aux projets de destruction de l'Autriche impériale et du roi de Naples, et non pour les appuyer.

Recevez, citoyen président, l'expression de mes sentiments les plus distingués et les plus fraternels.

Colonel L. FRAPOLLI,
Envoyé extraordinaire de la République romaine à Paris.

Constantinople, 25 avril 1849.

Le général Strabb envoyé de l'empereur Nicolas, pour obtenir de la Porte, comme je vous l'annonçais par le dernier courrier, un traité d'alliance avec elle, a complètement échoué.

La Turquie a rejeté les offres insidieuses de la Russie, et Rechid-Pacha a déclaré que, lui au pouvoir, il ne pactiserait jamais avec l'empereur Nicolas dont les intentions lui sont trop connues. On comprend très-bien ici que la Russie n'est plus du tout à craindre; son intervention en Autriche, la Pologne frémissante, la Perse exaspérée, le Caucase indomptable, enfin les succès des Hongrois, toutes ces circonstances sont trop favorables pour que la Porte n'en profite pas.

On écrit de Bukarest que le général russe Lüders a fait fusiller le capitaine Lipinski dont on a intercepté une lettre au général Bem, dans laquelle il l'assurait que 5,000 hommes du corps russe en Valachie passeraient dans son armée à la première occasion.

Le prospectus d'un nouveau journal *progressiste constitutionnel* que nous recevons de Madrid, confirme nos prédictions sur la constitution future des partis en Espagne(1). La *Nation* (tel sera le nom du journal), organe du parti « *qui a fondé, restauré et modifié le système gouvernemental en Espagne, qui a quelquefois dirigé les destins du pays*, vient aujourd'hui réclamer une place dans la presse pour *répandre les principes reconnus et acceptés par ses chefs les plus avoués*; principes qui *ne seront pas l'expression des idées individuelles, mais le symbole de la foi commune, la bannière où sont écrites ses croyances.*

La *Tribune des Peuples*, qui s'est proposé d'être en France le miroir des doctrines et des besoins des différents pays de l'Europe, doit à ses lecteurs un compte exact des manifestations publiques qui expriment ces doctrines et ces besoins. C'est à ce point de vue que nous allons extraire du programme du nouveau journal les principales phrases qui caractérisent le dogme et les tendances politiques du parti *progressiste constitutionnel* en Espagne.

1° *Le trône constitutionnel d'Isabelle II*, basé sur la liberté et l'ordre public. Le parti progressiste espagnol est monarchique depuis son origine; c'est lui qui a placé sur le trône la fille de cent rois; c'est lui qui l'a défendue au prix de son sang. Il déclare résolument que la monarchie est *la seule forme de gouvernement possible en Espagne, et le système représentatif la seule forme déjà possible dans les monarchies des nations civilisées de l'Europe.*

(1) Voyez notre dernier article sur les partis en Espagne, dans le numéro du 5 courant.

Les faits parlent, la société avance, et il n'y a pas moyen de la faire rétrograder. La monarchie, pas plus que l'ordre public, n'a rien à craindre de ce parti.

Ce qui le sépare de ses adversaires *les modérés*, ce n'est pas le système, mais les moyens : car il veut gouverner avec l'appui de l'opinion et non avec celui de la force.

Le parti progressiste-constitutionnel proclame aussi *la conciliation parmi les Espagnols, la tolérance, la justice, les économies, les réformes* sages et prudentes, *le respect à la propriété et aux personnes.* Sous ce point de vue, le programme déclare *ne reconnaître aucun rapport, aucun lien entre le parti progressiste et ces écoles à la fois dissolvantes et absorbantes qui, à l'ombre du désordre, ont voulu dénaturer les mouvements des peuples.*

Nous croyons pouvoir constater brièvement les traits caractéristiques du parti représenté par le journal *La Nation* en disant qu'il s'éloigne de la démocratie pure par son respect pour le trône, du parti modéré par la latitude qu'il accorde aux réformes, et du parti socialiste par la déclaration explicite que nous venons de reproduire. Que les démocrates et les réformateurs de France en soient donc bien avertis. Si dorénavant ils se proposent de faire de la propagande en Espagne, ils trouveront, pour la repousser, les absolutistes, les modérés et les progressistes constitutionnels intimement unis.

RAMON DE LA SAGRA.

Correspondance particulière de la TRIBUNE DES PEUPLES.

Marseille, 5 mai.

Voici les nouvelles que je puis vous communiquer aujourd'hui. Vous connaissez déjà les événements de Rome et la défaite de l'armée française : je ne sais comment la qualifier. Il y a là le doigt de Dieu ! Tous les jours on expédie de nouvelles troupes, tant d'ici que de Toulon, pour la même destination. Et la France laisse faire ! C'est une tache qu'elle ne pourra laver de longtemps. Il semblerait que ses gouvernants d'aujourd'hui aient voulu compromettre à la fois son influence, son intérêt, son honneur, et jusqu'à son existence républicaine....

Je puis vous assurer qu'ici, dans la journée d'hier, il y a eu quelques protestations dans l'intérieur des casernes. La raison gagne les baïonnettes.

Un officier qui arrive à l'instant de l'Italie m'apprend une bonne nouvelle que je m'empresse de vous communiquer : Florence se serait insurgée contre les royalistes.

Voici ce qu'on m'écrit de Gênes : nous avons reçu la nouvelle que les Hongrois sont à Vienne. L'empereur avec toute sa famille s'est sauvé à Véronne. les nobles et les aristocrates de toutes les couleurs affluent à Milan et à Turin.

Tout le monde reconnaît le parfait accord qui a régné entre le maréchal Radetzki et la cour de Turin. Le ministère Pinelli a jeté le masque. Personne ne doute plus que tout ne fût réglé d'avance entre le Piémont et l'Autriche. Voici la position qu'on nous a préparée : alliance offensive et défensive avec l'Autriche. Beaucoup de millions pour relever ses finances ; occupation d'Alexandrie pour un temps indéfini.

Un corps de 30,000 Piémontais marchera au secours de l'Autriche, et remplacera les garnisons de Lombardie et de l'Etat de Venise, afin de laisser aux Autrichiens la liberté de courir au secours de Vienne. Un général autrichien prendra le commandement des troupes piémontaises.

L'amnistie accordée par S. M. Victor Emmanuel II est bien une amnistie royale. Voici de quelle manière on l'observe : le maire de la ville de Reno a été arrêté par 60 tirailleurs envoyés contre lui et un de ses amis. Cet honorable vieillard a été garrotté et transporté dans la tour du palais à Gênes. Dans la ville il ne se passe pas de nuit où il ne se fasse quelque arrestation.

A l'instant j'apprends que la protestation des soldats, ici à Marseille, prend de plus grandes proportions. On dit que la municipalité siége en permanenee à ce sujet.

TRIBUNE DES PEUPLES.

FRANCE.

ACTES OFFICIELS.

Le *Moniteur* contient aujourd'hui, dans sa partie officielle : 1° un arrêté du président de la République, qui nomme M. Vinaut Molinière premier président à la cour d'appel de Poitiers;

2° Un arrêté du président de la République, en date du 8 mai 1849, qui nomme M. Leroux juge-suppléant au tribunal de première instance de Rambouillet;

3° Un arrêté du président de la République, qui contient diverses nominations judiciaires.

Dépêches télégraphiques.

Nous lisons dans le *Moniteur* :

Le Gouvernement a reçu, dans la soirée, de M. le général Oudinot, la dépêche télégraphique suivante, envoyée de Marseille, le 7 mai, à sept heures et demie du soir :

« Palo, le 4 mai.

Le général en chef à M. le ministre de la guerre.

« La 3e brigade est débarquée. Le quartier-général est à Palo avec la 2e brigade. La 1re est à Polidoro, à six lieues de Rome. »

Le gouvernement avait reçu précédemment les deux dépêches télégraphiques suivantes :

« Turin, le 4 mai.
« Lyon, le 6 mai.

Le ministre de France à M. le ministre des affaires étrangères.

« Radetzki est parti hier de Milan pour Malghera. Il a donné des ordres pour l'entrée en Romagne et en Toscane de 27,000 hommes qui sont en marche. Trois bataillons ont été envoyés de Trieste pour occuper Ancône. »

« Turin, le 3 mai.
« Lyon, le 5 mai.

Le ministre de France à M. le ministre des affaires étrangères.

« Il est parti de Milan, le 1er, 6,000 hommes se dirigeant vers Ferrare. On dit que c'est pour entrer à Bologne. D'autres troupes sont parties pour la Toscane. La garnison de Milan est réduite à 5,000 hommes. »

« Livourne, le 5 mai.

Le consul général de France à M. le ministre des affaires étrangères.

« Les Autrichiens sont entrés à Lucques ce matin. On les attend ce soir à Pise. »

« Gaëte, le 30 avril.

Le ministre de France à M. le ministre des affaires étrangères.

« Le roi de Naples est entré hier dans les États de l'Église à la tête de 5,000 hommes. Le roi a été accueilli à Terracine aux acclamations des populations criant : *Vive Pie IX!*

« La flottille a débarqué à Terracine: quelques marins et soldats se sont dirigés vers Porto-di-Anzo. »

La *Patrie*, qui est, comme on sait, le journal des banquiers, a reçu la première la confidence d'une lettre de M. le président de la République française. Le moyen de publication dont on s'est servi est tout aussi extraordinaire que la lettre elle-même.

Nous en reproduisons le texte :

LETTRE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE AU GÉNÉRAL OUDINOT.

« Elysée-National, 8 mai 1848.

» Mon cher général,

» La nouvelle télégraphique qui annonce la résistance imprévue que vous avez rencontrée sous les murs de Rome m'a vivement peiné. J'espérais, vous le savez, que les habitants de Rome, ouvrant les yeux à l'évidence, recevraient avec empressement une armée qui venait accomplir chez eux une mission bienveillante et désintéressée. Il en a été autrement; nos soldats ont été reçus en ennemis; notre honneur militaire est engagé; je ne souffrirai pas qu'il reçoive aucune atteinte.

» Les renforts ne vous manqueront pas. Dites à vos soldats que j'apprécie leur bravoure, que je partage leurs peines, et qu'ils pourront toujours compter sur mon appui et sur ma reconnaissance.

» Recevez, mon cher général, l'assurance de mes sentiments de haute estime.

» LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. »

Voici quelques détails sur ce qui s'est passé l'avant-dernière nuit dans le conseil des ministres. MM. Odilon-Barrot et Passy ont dit que l'armée française ne devait pas rentrer par la force à Rome, mais bien par des moyens de conciliation. Ils ont demandé que des instructions dans ce sens fussent adressées immédiatement au général Oudinot, pour le cas où il n'occuperait pas encore la capitale du monde chrétien. Cette opinion a été combattue par MM. de Falloux et Léon Faucher. L'un et l'autre ont insisté pour que le ministère déployât une grande énergie et pour qu'il ordonnât au général Oudinot d'entrer à Rome sans conditions et par la force des armes. Le président de la République semblait pencher tout d'abord pour l'opinion de MM. Barrot et Passy, mais il s'est rallié ensuite à celle de MM. de Falloux et Léon Faucher.

On trouvera dans la lettre suivante, écrite de Civita-Vecchia, le 2 mai, des détails qu'on ne lira pas sans intérêt :

Je profite du départ d'une frégate à vapeur française pour vous envoyer cette lettre, ainsi qu'un exemplaire du *Moniteur* du 1er mai, où se trouvent plusieurs documents importants. Voici d'abord la proclamation adressée à l'armée française par le général Oudinot, le 27 du mois dernier :

Corps expéditionnaire de la Méditerranée.

Soldats,

Vous connaissez les évenements qui vous ont amenés dans les états romains? A peine élevé sur le trône pontifical, le généreux Pie IX avait conquis l'amour de ses Peuples, en prenant auprès d'eux l'initiative de réformes libérales; mais un parti factieux, qui a promené le malheur sur toute l'Italie, s'armait dans Rome, à l'ombre de la liberté. Le souverain pontife dut s'exiler à la suite d'une émeute, inaugurée par l'assassinat impuni et glorifié de son premier ministre. Ce fut sous ces auspices et sans le concours de la majeure partie des électeurs que fut fondée la République romaine, dont aucun gouvernement d'Europe n'a reconnu l'existence. Néanmoins, dès mon arrivée, je fis appel aux hommes de tous les partis, espérant les réunir dans une soumission commune au vœu national. Le fantôme du gouvernement qui siége à Rome répond par des bravades réitérées à mes paroles conciliantes.

Soldats ! acceptons le défi ! marchons sur Rome !

Nous ne trouverons pour ennemis ni les populations ni les troupes romaines. Les unes et les autres nous considèrent comme des libérateurs, Nous avons à combattre des réfugiés de toutes les nations, qui oppriment ce pays, après avoir compromis dans le leur la liberté. Sous le drapeau français, au contraire, les institutions libérales recevront tous les développements compatibles avec les intérêts et les mœurs de la nation romaine.

Au quartier général de Civita-Vecchia, le 27 avril 1849.

Signé : OUDINOT DE REGGIO.

Cette proclamation n'a pas peu contribué à irriter les esprits et à pousser la population de Rome à la résistance. Bien que les Romains n'eussent eu que quarante-huit heures seulement pour se préparer à la défense de la ville, ils ont su repousser les Français après leur avoir fait essuyer de grandes pertes. Du côté des nôtres, on n'a compté qu'une centaine entre les morts et les blessés, car en général ils combattaient du haut des maisons ou abrités par des barricades. La légion Garibaldi et le bataillon universitaire seulement combattaient à découverts, dispersés en tirailleurs. Les Français ont commis quelques actes dignes des Croates, en pillant des maisons du faubourg et en lançant quelques boulets sur l'église Saint-Pierre. Ils ont payé ces actes par 300 morts, 400 blessés et 200 prisonniers. Ces derniers, il est inutile de le dire, ont été traités avec les plus grands égards, et ceux parmi eux qui ont été conduits à l'hôpital à cause de leurs blessures, sont l'objet des plus grands soins.

En même temps, tous les Français demeurant à Rome ont été placés sous la protection de la République romaine. C'est là une noble manière de se venger de l'agression la plus étrange dont jamais Peuple républicain se soit rendu coupable.

Au moment où je vous écris, un bataillon du 36e rentre en ville. On suppose que le général Oudinot doit concentrer ici de nouveau toutes ses forces dans l'attente de renforts qu'il vient de demander. Je puis vous affirmer le débarquement à Terracine de 3,000 Espagnols, ainsi que la marche sur Rome de 20,000 Napolitains. Qu'arrivera-t-il de tout cela ! Sommes-nous irrévocablement destinés à périr sous les coups de cette nouvelle sainte-alliance, dont cette fois-ci la France, au lieu de la Russie, a pris l'initiative.

SIMPLE QUESTION.

Ainsi que l'annonce notre correspondant, 20,000 Napolitains s'avancent sur Rome. Posons une hypothèse, qui peut être ne s'éloigne pas trop trop de la réalité, c'est-à-dire que ces mêmes Romains qui viennent de repousser le petit corps d'armée du général Oudinot, succombent devant les forces supérieures envoyées de Naples, et que le pape soit rétabli à Rome par les satellites du Bourbon dans la plénitude de ses prétendus droits comme prince temporel; que fera la France républicaine liée par le vote de l'Assemblée nationale ? Enverra-t-elle à Rome un nouveau corps d'armée y combattre les Napolitains après y avoir combattu les Romains, et cela malgré le pape et les cardinaux qui à l'intervention française préfèrent celle du roi de Naples? Voilà donc la France républicaine en guerre avec Ferdinand II et en opposition ouverte avec ce même Pie IX qu'elle a voulu rétablir à Rome sur les ruines de la République. Pourrait-on imaginer une situation plus fausse et plus ridicule à la fois? Ajoutez à cela que le pape ne saurait se maintenir à Rome comme prince temporel sans l'appui d'une force étrangère, car après tout ce qui s'est passé il est certain que, cette force lui manquant, il se trouverait exactement dans la même position où il était le 16 novembre 1848. Or, la France républicaine serait-elle disposée à laisser éternellement à Rome un corps d'armée dans le but d'empêcher le pape d'être détrôné? Nous serions bien aise qu'on répondît à cette question.

On nous assure que le gouvernement a reçu aujourd'hui même une dépêche télégraphique lui annonçant que les Français sont entrés à Rome, mais cette fois d'accord avec la population romaine et pour l'aider à repousser les troupes napolitaines.

M. de Talleyrand vient d'être nommé second secrétaire d'ambassade à Vienne. On a lieu de s'étonner de ce choix, lorsqu'on se reporte au 24 février, époque à laquelle M. de Talleyrand était secrétaire à l'ambassade d'Espagne.

La proclamation de la République produisit un si fâcheux effet sur l'esprit anti-libéral de ce secrétaire, qu'il crut devoir donner sa démission dans des termes si rancuneux, que l'on ne jugea pas à propos de la conserver dans les archives.

C'est sans doute pour récompenser le dévouement à la République de M. de Talleyrand qu'il a été nommé à un poste aussi important que celui de second secrétaire à Vienne.

Nous savons de bonne source que M. de Kissieleïeff, chargé d'affaires de Russie, alarmé de l'émotion profonde produite dans l'opinion publique par la nouvelle des instances faites par la Russie à Constantinople pour amener la Porte à une alliance, a fait des démarches les plus actives près du gouvernement français pour que le général Aupick n'apporte pas d'entraves à la conclusion d'un traité entre la Porte et la Russie.

On assure que M. de Kissieleïeff a déclaré que l'empereur Nicolas, non-seulement ne s'opposera pas à la restauration du pouvoir temporel du pape, mais qu'il félicite le gouvernement français d'avoir pris cette résolution.

Enfin, d'accord avec M. de Kissieleïeff, le ministre des affaires étrangères a nommé premier secrétaire à Constantinople M. Gabriac, qui a été l'agent le plus actif de la politique de M. Guizot auprès de M. de Metternich, à Vienne. Son prédécesseur, qui se trouve en congé, a, dit-on, refusé avec fermeté de retourner à Constantinople et de s'associer à la politique du cabinet actuel dans ses rapports avec la Turquie.

Comités et commissions.

M. Loiset vient, au nom du comité de l'agriculture et du crédit foncier, de présenter un rapport sur la proposition de son collègue, M. Pézerat.

On se rappelle que le 30 octobre dernier, M. Pézerat déposa un projet de loi tendant à l'organisation d'assurances agricoles par l'Etat. Quand on songe aux immenses et urgents besoins de toutes sortes qu'éprouve l'agriculture en France, quand on se rend compte surtout de l'importance qu'il y aurait pour elle à ce que cette proposition de M. Pézerat fût convertie en loi, on ne peut s'empêcher de regretter amèrement que rien en général ne soit sorti d'efficace de ce comité de l'agriculture pendant la longue session qui vient de s'écouler, et qu'en particulier il ait attendu plus de six mois avant de s'expliquer sur le mérite d'une conception dont, grâce à cette lenteur, sinon systématique, du moins étrangement stérile, il ne nous sera donné de pouvoir apprécier les énormes avantages qu'au moment où expire le pouvoir qui pouvait l'ériger en loi et en doter nos campagnes.

C'es que, en effet, après l'organisation du crédit foncier, l'agriculture ne réclame rien plus vivement qu'une institution solide qui préserve à la fois ses productions rurales et son matériel vivant con re les sinistres atmosphériques et les maladies. Ce besoin n'est pas nouveau, et la pensée de protéger ainsi la population agricole contre les pertes énormes qui la frappent annuellement, a préoccupé, depuis Sully, Colbert, Turgot, bien des hommes chargés de la haute direction des nations, ou livrés à l'étude de la science de leur bien-être matériel.

Un relevé fait dans les bureaux du ministère de l'agriculture et du commerce, sur les pertes faites de 1810 à 1816, fixe le chiffre moyen de ces pertes à 68,540,454 fr. par an. Mais il est évident que ce chiffre manque nécessairement d'exactitude. Car il ne résulte que de procès-verbaux qui ne comprennent point les sinistres essuyés par les propriétaires assurés, ou par les riches qui ne prennent point part aux secours de l'Etat, dont ces procès-verbaux déterminent la répartition.

On peut hardiment fixer à 120 millions par an ce que perd l'agriculture chaque année, tant par suite des grêles, gelées, sécheresses, inondations, que par suite des épizooties ou maladies ordinaires, et encore faut-il remarquer que parmi ces pertes ne figurent nullement, ni celles qui résultent annuellement pour les céréales de la *carie*, de la *houille*, de *la coulure*, pour les pommes de terre, pour la vigne, de la *gelée*, de la *coulure*, du *grillage*, pour les prairies, les légumes, les produits agrico-industruels, etc., etc., etc., des innombrables accidents qui peuvent les anéantir en tout ou partie.

Qu'on joigne à tout cela encore les désastre causés par l'incendie, puis les ravages sourds, incessants, fatalement mortels de l'*usure*, et qu'on s'étonne ensuite comment tant de cultivateurs, aisés d'abord, finissent par être ruinés, comment tant de petits cultivateurs se perpétuent de génération en génération dans un affreux paupérisme !

Et quel remède peut donc apporter à tant de maux ce secours, insignifiant, pour ne pas dire insultant, que tendait jusqu'en 1848 le gouvernement monarchique aux personnes ruinées par l'une de ces calamiteuses éventualités ? Nous avons vu des cultivateurs recevoir dans la répartition

des sommes destinées à indemniser l'agriculture de ses sinistres 1, 2, jamais plus de 3 0|0 du capital perdu ; tandis qu'en 1775, un édit remboursait à chaque paysan d'alors le 1|3 de la valeur de l'animal abattu pour cause de maladie. Le gouvernement de Louis-Philippe faisait à peine au paysan d'aujourd'hui l'aumône de 5 0|0, et encore, pour ajouter la dérision à l'insuffisance de l'allocation, était-ce le plus souvent par le mode de dégrèvement de l'impôt

Cet état de choses si déplorable, fruit de l'insouciance du gouvernement pour sauvegarder la première de nos richesses nationales, inspira à l'industrie privée l'idée d'appliquer aux récoltes et aux bestiaux les combinaisons employées par elles contre les dommages de l'incendie. Mais ses efforts ont constamment échoué contre l'énormité des pertes qu'elle a eu à indemniser annuellement. Dans une période de 19 ans, une seule maladie, (car c'est le bétail qui est surtout soumis aux plus extraordinaires éventualités de destruction, et en France sa valeur n'est pas moindre de 1,870,572,369 f.), la pleuropneumonie a enlevé dans le département du Nord 212,800 têtes bovines valant 52 millions. Comment des compagnies à primes fixes ont-elles osé se constituer pour parer à de pareils désastres?

Celles qui sont parvenues à s'essayer pouvaient-elles avoir autre chose qu'un triste dénouement? Quant aux assurances mutuelles organisées pour garantir les risques du même ordre, leur mécanisme compliqué, leur manque d'unité, leur base sans largeur, les limites nécessairement restreintes de leur action, leur concurrence, l'exclusion des chances les plus ruineuses, mille circonstances enfin de leur organisation les rendent impuissantes, l'expérience l'a prouvé, à protéger les produits du sol et les bestiaux contre les accidents climatériques et les maladies contagieuses ou non.

La conclusion tirée depuis longtemps de tout ce qui précède par tout le monde, c'est que l'assurance contre les pertes fortuites agricoles ne peut être faite que par l'Etat. Il doit veiller à la sécurité des fortunes comme à celle des personnes.

C'est à lui de réparer le mal que sa vigilance n'a pu prévenir ni ses efforts empêcher, un mal supérieur à la puissance humaine. La proposition de M. Pezerat était donc conforme au sentiment général, et, nous ne saurions trop le répéter, le comité d'agriculture n'est pas pardonnable d'avoir perdu six mois à son examen, et attendu ainsi, à la veille de la dispersion de l'Assemblée, pour lui présenter un travail dont il lui sera évidemment impossible de s'occuper. Grâce à cette temporisation regrettable, la constituante, composée d'hommes qui avaient pour la plupart pris tant d'engagements de venir au secours de nos campagnes, où l'action corrosive du capital s'est combinée si cruellement avec les désastres du hasard et les conséquences difficiles de la Révolution; la Constituante, disons-nous, n'aura rien décrété des grandes améliorations réclamées si vivement par la partie de notre pays la plus laborieuse, la plus utile et en même temps la plus surchargée.

Quoi qu'il en soit, le rapport du comité déposé par M. Loiset conclut à l'adoption, en principe du projet de l'honorable M. Pezerat, il établit les bases d'une assurance agricole, et, simultanément, il précise les éventualités à garantir et le taux auquel ces assurances s'établiront.

Deux dispositions du projet adopté par le comité sont surtout remarquables. La première, c'est que les pertes resteraient pour un cinquième à la charge de l'assuré, la deuxième c'est que l'assurance serait *obligatoire* pour tout cultivateur propriétaire ou fermier.

La commission chargée de l'examen de M. Alem-Rousseau, relative aux mesures à prendre en cas de dissolution de la garde nationale a été constituée aujourd'hui. Les membres sont : MM. Nogué, Maurat-Ballange, Bauchard, Lejeard de la Diryais, Deludre, Baraguay-d'Hilliers, Langlois, Dubois, Belin, Abbattucci, Dupin (Charles), de Beaumont, Kestner, Alem-Rousseau, Senard.

Sont contre la proposition de M. Alem-Rousseau, à laquelle M. Wolowski, dans son bureau s'est montré très hostile.

MM. Nogué, Maurat-Ballange, Bauchard, Lejeard de la Diryais, Baraguay-d'Hilliers, Dubois (Amable), Abbattucci, Dupin, de Beaumont (Somme).

ITALIE.

Piémont. — TURIN, 4 *mai*. — On lit dans le *Saggiatore* : M. Gioberti a donné pour la seconde fois et irrévocablement sa démission de ministre et d'envoyé près de la République française.

GÊNES. — Sur la foi des journaux toscans nous avons annoncé l'arrestation de Mazzoni, l'un des ministres révolutionnaires de la Toscane. Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que Mazzoni est en liberté. (*Censore.*)

ALEXANDRIE, 2 *mai*. — On dit que pour la réorganisation de l'armée deux camps vont être formés l'un dans les plaines de Marengo, l'autre à St-Maurice ; beaucoup de troupes ont été déjà dirigées vers ces deux camps. C'est à merveille, nous aurons une guerre modèle.

Les travaux de fortifications continuent toujours avec une grande activité.

Serait-il vrai que les Autrichiens se disposent à nous quitter le 20 de ce mois ? Hélas ils ne quitteront nos murs que pour aller augmenter les forces destinées à l'attaque de Venise.

Lombardie. — MILAN, 3 *mai*. — On a trouvé la nuit dernière, sur le cours de Porta-Orientale, deux officiers autrichiens frappés l'un et l'autre de coups de poignards.

— Le maréchal Radetzki est parti pour Vérone, afin de complimenter son jeune empereur, dont le palais aujourd'hui est probablement habité par Kossuth. (*Democrazia italiana.*)

— Le chevalier de Bruck est parti de Milan dans la nuit du 2 mai. On dit que Radetzki a insisté pour obtenir son rappel, parce que ses prétentions exagérées éloignaient indéfiniment la conclusion de la paix. Si nous en croyons les personnes initiées aux secrets diplomatiques, la paix sera signée sous peu de jours; si nous prêtons l'oreille d'un autre côté, nous en sommes à mille lieues. Ce qui est hors de toute controverse, c'est que nos ministres professent les sentiments les plus pacifiques.

Toscane. — FLORENCE, 1er *mai*. — L'ordre et la tranquillité règnent à Florence. Cependant une réaction ne s'opère pas sans quelques insolences de la part du parti vainqueur.

Ainsi, par exemple, nous avons vu des bandes d'hommes armés de bâtons qui, se donnant comme les gardiens tutélaires de l'ordre, parcouraient les rues et entraient dans les boutiques, menaçant ceux qui auraient eu en leur possession *dei scaccia-pensieri* (des poignards), et faisant enlever les enseignes qui avaient le malheur de leur déplaire. Tous ces faits annoncent que le parti rétrograde domine dans le gouvernement. Florence ne s'en émeut guère, et nous approuvons son attitude dédaigneuse à l'égard de ces actes misérables et ridicules.

— Nous lisons dans le *Moniteur* :

« La nouvelle de l'intervention française dans l'Etat romain avait fait craindre que nos frontières pussent être violées de ce côté par quelques bandes armées.

» La commission de gouvernement voulant obvier à ce danger, après s'être concertée avec le représentant de la République française, a envoyé au général Oudinot le chevalier Octave Lenzoni, pour prier ce général de faire en sorte que les troupes mettent nos frontières à l'abri de toute incursion. »

— A la Torre delle Bocchetta, distante de 4 ou 5 milles du port de Castiglione, une colonne de 454 Lombards a débarqué lundi. Elle s'est aussitôt dirigée vers Castiglione, et le soir elle est arrivée à Grossetto, où elle a reçu de la population l'accueil le plus fraternel.

Aujourd'hui mardi, elle est repartie dans la direction des Etats romains. Cette colonne ne manque de rien, elle est bien armée, pourvue d'argent et animée d'un grand courage. Dieu puisse la sauver ainsi que la République qu'elle va défendre !

Tenez pour certain que sous peu de jours le comte Serristori va revenir à Florence comme régent provisoire de la Toscane. Les ministres désignés sont pour les affaires étrangères, le duc de Casigliano ; intérieur Landucci ; finances, Baldasseroni ; justice, Bicchierai ; guerre, de Laugier ; le ministre des cultes et de l'instruction publique n'est pas encore choisi.

LIVOURNE, 2 *mai*. — Le *Tonnerre*, arrivé ce matin de Gaëte, annonce que le grand-duc ne songe pas, pour le moment, à venir à Florence.

Le même bâtiment ramenait la députation envoyée au grand-duc, et l'a débarquée à San-Stephano.

République romaine. — ROME, 2 *mai*. — Les Napolitains ont passé la frontière du côté de Terracine, et le roi de Naples arrivait pour se mettre à la tête de l'expédition qui doit remettre le pape sur son siége pontifical. (*Nazionale*)

CIVITA-VECCHIA, 28 *avril*. — Vous devez savoir que l'entrée de Civita-Vecchia a été interdite aux Lombards. On nous a envoyés débarquer à Porto-d'Anzo en exigeant notre parole de ne faire aucun mouvement avant le 4 mai.

Les *Français savent* que Rome se prépare à une défense vigoureuse, et ils prennent toutes sortes de précautions pour diminuer le nombre de ses défenseurs. De là, la parole qu'on a exigée des Lombards, et le désarmement du peu de troupes qui se trouvaient à Civita-Vecchia. Aurais-je jamais pu croire que j'aurais à défendre l'indépendance Italienne contre les soldats de la République française ?

Avant le 4 mai une grande question sera résolue. L'avant-garde française a déjà pris la route de Rome. Les fils d'un peuple libre vont écraser des frères qui veulent devenir libres comme eux.

FERRARE. — Le conseil municipal de cette ville aux applaudissements de toute la population, a envoyé aux triumvirs l'adresse suivante :

« Citoyens triumvirs,

« Il n'y a pas de gouvernement plus légal et plus légitime que celui qui émane du suffrage universel.

» Vous êtes investis de pouvoirs illimités par le vœu du Peuple souverain. Sans mettre en doute un seul moment la validité de ces pouvoirs, convoquez le Peuple, demandez-lui un acte d'adhésion à tout ce que vous avait fait, afin de confondre les calomnies des nations étrangères qui prétendent que l'anarchie règne parmi nous.

» Nous, les élus du Peuple, assemblés en vertu des pouvoirs qu'il nous a délégués, nous déclarons que l'ordre, la tranquillité, le respect des lois n'ont jamais cessé de régner parmi nous, et nous protestons contre toute intervention, contre toute violence, et nous déclarons prêts à donner au gouvernement notre aide et notre appui.

— Les journaux de Rome, de Naples et de Livourne ne nous sont point parvenus aujourd'hui.

SUISSE.

BERNE, 6 *mai*. — Le conseil fédéral a été mal inspiré en présentant son projet de loi sur les péages; s'il persistait à vouloir faire admettre son système de droits protecteurs en vue de favoriser les barons de la grande industrie des cantons orientaux en sacrifiant les cantons agricoles de la Suisse occidentale à l'appétit glouton des grandes fabriques, l'indignation qu'inspire un tel système serait suivie de manifestations peu en rapport avec le calme de la délibération. Nos vignerons se soulèveraient. Il est donc urgent que le projet soit refondu.

Le projet de budget fédéral n'est guère plus heureux. On se demande si notre conseil fédéral est allé en Germanie puiser des goûts orgueilleux et s'inspirer des maximes gouvernementales de nos voisins d'outre-Rhin. Nos miliciens disent : « Quand on nous met sur pied au service de la patrie, nous marchons sans nous inquiéter de la solde, bien que nous abandonnions nos familles et les moyens de pourvoir à leur existence. Et nos gouvernants, qui ont de la fortune et une position plus facile que nous, demandent 7 millions de francs, tandis que nous avons compté des centaines de mille francs jusqu'ici pour faire aller la machine fédérale; ils sont trop intéressés, disent-ils, pour faire bien nos affaires. On dit généralement que le conseil d'Etat fédéral se trompe. (*L'Helvétie.*)

SAINT-GALL. — Un correspondant de la *Nouvelle Gazette de Zurich* écrit à ce journal :

« La semaine dernière, les seigneurs du conseil d'administration et d'éducation de notre canton étaient réunis pour délibérer sur les manœuvres électorales. Les ordres vont dans tous les districts et les machinations commencent. On compte principalement sur l'*Oberreinthal* et le district de Sargans; mais c'est de nouveau le district du lac qui se montre rétrograde par-dessus tous les autres.

» Le canton de Saint-Gall qui, en 1847, a fait des efforts inouis contre le Sonderbund, ne doit pas tomber maintenant entre les mains du parti de l'étranger. »

THURGOVIE. — Une assemblée tenue à Weinfelden, dans laquelle étaient représentées 41 communes, s'est prononcée pour la révision de la constitntion par une constituante. Si la majorité du peuple se prononce dans ce sens, le gouvernement aura à prendre des mesures pour la nomination de l'Assemblée constituante.

— Les Appenzellois des Rhodes et les habitants de l'Obwalden sont les seuls en Suisse qui n'aient encore ni journaux ni presse dans leur pays.

POLOGNE.

CRACOVIE, 2 *mai*. — Les Russes ne sont pas encore entrés dans notre ville. D'après les bruits en circulation, ils ne viendront pas du tout. L'intervention russe en Hongrie serait, dit-on, ajournée par suite d'une note menaçante de l'Angleterre contre cette intervention. Nous nous attendons plutôt à voir augmenter notre garnison autrichienne.

— On écrit de Brody au journal *Ostdeutsche-Post* que les Russes transportent leurs troupes en voiture dans la Bukowine, d'où elles marcheront sur la Transylvanie. Des traites, pour une somme de 800,000 ducats, sont arrivées à Brody de Saint-Pétersbourg.

— Le contingent recruté nouvellement en Galicie s'élève à 25,600 hommes.

— Des lettres qu'aurait écrites le général Bem circulaient à Léopol et partout en Galicie. Il invite ses compatriotes à se préparer à une lutte prochaine contre l'ennemi commun de la Pologne et de la civilisation.

— D'après une correspondance de la *Gazette d'Augsbourg* de Posen le 30 avril, on y aurait reçu la nouvelle qu'une insurrection en Galicie était imminente. Beaucoup de jeunes Posnaniens seraient déjà partis vers la Haute-Silésie pour se joindre aux insurgés. La *Liga Polska* dans le grand-duché aurait été très-active, et une levée de boucliers dans cette province polono-prussienne paraît au correspondant de la *Gazette d'Augsbourg* une chose assez probable.

HONGRIE.

Le quartier-général de Welden s'approche de plus en plus de Vienne. D'après les dernières nouvelles, il se trouvait à Laxenbourg, à deux lieues de Vienne. L'autre nouvelle, la plus importante de celles qui nous arrivent aujourd'hui, c'est que Bem a pris la forteresse de Temesvar et soumis une autre province hongroise, celle du Banat. La ville de Raab a été occupée par les Hongrois, le 28 avril. Il paraît que Welden, en se retirant vers Vienne, se propose de couvrir la capitale par deux corps, dont l'un s'étendrait de Laxenbourg à Schwechat; l'autre du côté du Marchfeld, par Wagram à Florisdorf. Un escadron de hussards, du Palatin, qui était en garnison à Saatz, en Bohême, a quitté cette ville dans la nuit du 29 au 30 avril, pour se joindre aux Hongrois. Le capitaine seul est resté. (*Gazette nationale.*)

— D'après une correspondance de la *Gazette d'Augsbourg*, le corps du général Gœrgey suit un autre corps hongrois du général Damianic qui a occupé Tentschin et dont les avant-postes avaient dépassé le défilé de Jablunka où les hussards demandaient déjà après les Russes. Quant au général Dembinski, il dirige, d'après la *Gazette d'Augsbourg*, les opérations sur la rive gauche du Dauube depuis Komorn jusqu'à Gran.

— Le nouveau ministère est ainsi composé : Kossuth, président ; Casimir Bathyani, ministre de la guerre ; Szemere, ministre de l'intérieur ; Perenyi, de la justice ; Duszek, des finances ; Hajnik, chef de la police.

ETATS GERMANIQUES.

Un gouvernement provisoire s'est formé à Dresde. Il a publié un manifeste qui invite les troupes et l'autorité civile à l'obéissance et promet de maintenir l'ordre. Il se compose des députés Tchirner, Hubner et Todt.

La *Gazette allemande* donne les détails suivants sur les événements survenus à Dresde :

3 mai, une heure de relevée. — Plusieurs détachements d'infanterie entrent dans le palais. Six canons ont été placés dans la caserne de cavalerie et plusieurs autres dans l'arsenal. Toutes les entrées du palais royal sont fermées et barrées en dehors par la foule. Plusieurs orateurs prononcent des discours en présence de la foule. En plusieurs endroits on commence à obstruer le passage. Les délégués de la ville se réunissent pour délibérer sur la formation d'un comité de défense. La garde communale est assemblée par la générale. On sonne le tocsin. Un rassemblement attaque l'arsenal, la troupe le défend. On voit porter plusieurs personnes tuées.

Quatre heures et demie. — Le peuple s'est emparé de l'hôtel de ville sur le balcon duquel flotte le drapeau tricolore allemand. Une foule immense jette des pierres aux fenêtres de l'appartement du roi.

De cinq à six heures. — On réunit devant le palais du roi quatre canons et plusieurs escadrons. On entend des coups de canons de l'arsenal. Le 5e bataillon de la garde nationale est mitraillé. On élève des barricades.

De six à sept heures. — On a enfoncé la porte de l'arsenal; au moment où elle cède, un coup de canon parti de l'intérieur fait une trouée terrible dans la masse du Peuple. Le collége des délégués de la ville et une partie de la municipalité envoient au roi une députation; on le trouve très ému, et il refuse. Toute la vieille ville et les faubourgs sont au pouvoir du Peuple. L'insurrection change de caractère; ce n'est plus la question de la constitution allemande qui occupe le Peuple. On entend des cris : *Vive la République !*

De sept à neuf heures. — Le parti républicain veut continuer la lutte. La fusillade cesse.

A dix heures, on entend de nouveau battre la générale et faire feu.

4 mai, cinq heures et demie du matin. — Le combat recommence à trois heures dans le Schlossgasse. On entend le tocsin et la fusillade. Les troupes ont pris deux barricades.

DRESDE, 5 *mai*. — La famille royale se trouve à Konigstein où elle est arrivée avec tous les ministres sans avoir été inquiétée en route. Par suite d'un armistice conclu, les troupes ont évacué le 4 la ville à l'exception du palais, de la terrasse de Brühl et de l'arsenal.

Le gouvernement provisoire a publié hier la proclamation suivante :

« Concitoyens, le roi et les ministres se sont enfuis, le pays est abandonné à lui-même, la constitution de l'empire est reniée. La patrie est en danger. Il a été nécessaire de former un gonvernement provisoire. La ville de Dresde a donné à la patrie l'exemple le plus glorieux, et elle a juré de vivre et de mourir avec la constitution de l'empire. Nous plaçons la Saxe sous la protection des gouvernements de l'Allemagne qui ont reconnu la constitution. Nous exigeons l'obéissance la plus rigoureuse aux ordres du gouvernement provisoire et du commandant, le lieutenant-colonel Heintze. Concitoyens ! l'heure décisive est arrivée. Maintenant ou jamais. La liberté ou l'esclavage. Choisissez ! »

Une autre proclamation du gouvernement provisoire exhorte les soldats à tendre au Peuple une main fraternelle et à concourir avec lui à la mise à exécution de la Constitution de l'Empire.

Cette proclamation a fait son effet, car la *Gazette de Dresde* publie ce qui suit :

« Saxons ! Les braves soldats saxons ont obéi au devoir envers les intérêts sacrés de la patrie. L'arsenal est rendu et il sera occupé par la ligne et par la garde civique, comme propriété nationale. L'Allemagne doit des remerciments à l'armée saxonne. Saxons ! levez-vous comme un seul homme ! Le Peuple entier est d'accord. Il s'agit seulement de résister à l'ennemi extérieur ; il dépend de vous de rendre la patrie libre. La patrie, le gouvernement provisoire comptent sur vous.

Le Gouvernement provisoire. »

Dresde, le 4 mai 1849.

Le même jour parut aux coins des rues une proclamation du roi contresignée par le ministre Zschinsky, dans laquelle il se plaint qu'on a attaqué son château, et accuse la garde communale d'avoir manqué à son devoir pour maintenir l'ordre. Il jure avoir eu les meilleures intentions en refusant la reconnaissance de la charte de Francfort, et il s'obstine à soutenir qu'il n'a pas dépassé les limites de son pouvoir. Il promet enfin de retourner dans sa chère capitale aussitôt qu'il ne se trouvera plus dans la nécessité d'intervenir par des mesures sévères contre ses bien-aimés Saxons.

Les ministres ont de leur côté publié le lendemain un placard pour annoncer qu'ils ne s'étaient éloignés de Dresde que pour accompagner le roi à Konigstein. Retournés maintenant à Dresde, ils protestent contre l'installation du gouvernement provisoire.

LEIPSICK, 5 *mai*. — Le conseil municipal a décidé d'envoyer à Francfort une députation pour demander une intervention du pouvoir central dans le conflit survenu entre le roi et le Peuple. Quelques centaines d'hommes sont parties aujourd'hui pour Dresde ; la plupart étaient bien armés. L'autorité de la ville a envoyé une protestation contre l'envoi à Leipsick de troupes autres que les saxonnes. La municipalité de Leipsick a voté une somme de 40,000 écus pour armer diverses associations politiques en cas de besoin.

CARLSRUHE, 5 *mai*. — Le corps des officiers badois se propose de publier une proclamation par laquelle il annonce l'intention de défendre la Constitution allemande et d'inviter ses frères d'armes, dans toute l'Allemagne, à faire des déclarations semblables.

— A Philipsbourg, Binzen, Offenbach, Hesse, Brunswick, enfin dans toutes les villes de l'Allemagne le Peuple s'assemble et dans la plupart de ces villes on décide que la garde civique sera appelée à défendre la Constitution contre les princes. Dans le grand-duché de Bade, dix-neuf assemblées populaires étaient convoquées dans le même but.

Mais le centre de la fermentation se trouve maintenant en Bavière. Les nouvelles du Palatinat montrent que le mouvement allemand est républicain. A Nuremberg, 15,000 hommes assemblés le 3 mai pour délibérer sur ce qu'il y avait à faire, ont juré de défendre la Constitution, même au prix de leur vie.

FRANCFORT, 6 *mai*. — La ville est dans une grande agitation. On voit dans les rues une foule considérable qui s'entretient partout vivement et bruyamment. Les troupes bavaroises sont parties d'ici pour se rendre dans le Palatinat.

AUTRICHE.

VIENNE. — *Bourse du 3 avril*. — 5 p. 100, 88 7|8 à 90 3|8; 4 p. 100, 71 à 71 à 71 1|2; 2 1|2 p. 100, 46 3|4 à 47 1|4; emprunt 1834, 147 1|2 à 148; id. 1839, 92 1|2 à 93; chemin de fer du Nord, 95 1|4 à 96; id. Milan, 68 à 68 1|2; banque, 1122 à 1125.

PRUSSE.

BERLIN — *Bourse du 5 mai*. Emprunt volontaire, 101 P.; Obligations 3 1|2 p. 100; 78 1|2 P.; id. de la société de commerce maritime, 99 3|4 P.; Russes (Rothschild), 105 A.

Les événements de Dresde et de Leipsig ont produit un effet défavorable à cette bourse de Berlin, et ont fait baisser les fonds.

6 *mai*. — On lit dans le *Moniteur prussien* : Le régiment de grenadiers *Empereur Alexandre*, a été expédié aujourd'hui pour Dresde par le chemin de fer pour aider les troupes royales saxonnes à maintenir l'ordre et la tranquillité. Des forces considérables sont prêtes pour suivre immédiatement ce régiment en cas de besoin.

ILES BRITANNIQUES.

Angleterre. — *Fonds publics*. Les consolidés ont ouvert ce matin sans animation à 91 5|8 et 91 3|4; ils ont fermé à 91 3|4 et 91 7|8, pour compte et comptant.

Hier, dans la chambre des lords, il s'agissait de l'importante question qui va décider du sort du ministère, des lois sur la navigation; le débat a été ajourné jusqu'à la prochaine séance.

Dans la chambre des communes, le bill relatif au serment pour l'admission des juifs au parlement a été lu une fois à une grande majorité.

Les Chartistes s'agitent beaucoup en Angleterre. Fergus O'Connor, leur chef, est un Irlandais dont le père, vieillard octogénaire, est exilé en France depuis de nombreuses années.

Irlande. — Le *Times* dit que pendant le courant du mois passé il est mort plus de personnes par la famine en Irlande que pendant tout l'hiver 1846-47, et qu'un moment plus fatal encore approche.

Le *Cork examiner* rapporte que seulement des terres appartenant à l'université on vient d'expulser 127 familles, total 635 personnes. Presque tous les propriétaires usent de cette rigueur. On nous informe, dit ce journal, que de 90 à 100 expulsions se sont faites sur la propriété Middleton, depuis qu'elle est devenue l'héritage de Mlle Rushbrook. Les fermiers avaient espéré que leur nouvelle propriétaire diminuerait le loyer de leurs terres, que l'on dit être louées 25 0|0 plus cher que toutes les propriétés des environs; mais leurs espérances ont été bien trompées; cette demoiselle devenue propriétaire ne possédait plus un cœur de femme.

Le *Tipperary vindicator* fait ainsi allusion à un autre trait de la *Révolution sociale* : « Depuis dix ans, l'émigration continuelle absorbe les forces de l'Irlande ; en 1849, la désertion est immense : chaque jour, depuis février, deux ou trois vaisseaux quittent le port de Watterford, chacun chargé d'hommes, de femmes et d'enfants forcés de quitter leur pays. Une immense foule de personnes venant des comtés de Tipperary, du King's County, du Queen's County, de Carlow et de Kilkenny se rencontrent au chemin de fer pour partir pour l'Amérique. Six ou sept vaisseaux quittent Limerick chaque semaine pour la même destination. Les départs de Cork, de Londonderry, de Sligo, de Galway et de Carrickfergus sont également considérables. Pendant ce temps un fléau plus terrible décime le peuple.

Rendons hommage et adressons des remerciements sincères aux généreux habitants de la noble patrie de Washington qui donnent une nouvelle patrie à toute l'Europe et surtout aux pauvres Irlandais.

Le journal *The Irishman* blâme les prêtres d'encourager l'émigration et espère qu'il n'y aura bientôt plus un surplis en Irlande. Ce sont les prêtres qui ont tenu le peuple dans l'esclavage en lui disant que toutes les libertés humaines ne valent pas une goutte de sang. Et leur apôtre, le pape, dans des vues personnelles, pour le rétablir sur son trône, appelle à son aide les baïonnettes ennemies contre sa patrie et provoque une guerre d'extermination dans toute l'Europe. Peuples ! quand ouvrirez-vous les yeux ?

Le *Spectator*, journal anglais, nous rapporte qu'une insurrection générale des esclaves venait d'éclater dans l'empire du Brésil.

BELGIQUE.

BRUXELLES, 8 *mai*. — Il a été parlé à plusieurs reprises, dans la discussion qui occupe la chambre depuis mercredi, de nos relations commerciales avec l'Espagne, et de l'extension que notre commerce pourrait prendre avec la Havane. Ce côté de la question est sérieux et, qui plus est, pratique. Nous avons dans un autre temps reproché au cabinet la lenteur avec laquelle il a placé nos intérêts nationaux entre les mains d'un homme intelligent. On sait que depuis la constitution du ministère du 12 août, plusieurs mois s'écoulèrent d'abord sans que nous eussions un chargé d'affaires à Madrid. Puis M. de Jaegher y fut envoyé, mais à peine eut-il le temps de faire ses premières visites de rigueur; on le rappela, nous ne savons pas encore pourquoi, pour lui donner le gouvernement de la Flandre orientale.

Si les informations qui nous parviennent sont exactes, et nous les croyons telles, le reproche qu'on pouvait avec raison faire au cabinet a cessé; M. Dujardin, qui représente la Belgique à Madrid, s'occupe avec zèle de nos intérêts commerciaux ; il serait déjà parvenu à une conclusion, s'il ne rencontrait pas, dans l'apathie des hommes d'Etat espagnols, des obstacles faits pour décourager quiconque eût été moins préparé que lui à combattre de pareilles difficultés. L'objection devant laquelle il s'est trouvé arrêté jusqu'à présent vient de ce qu'à sa demande de conclure un traité spécial, on lui répond par le projet de soumettre le tarif des douanes de la monarchie espagnole à une révision générale. (*L'Émancipation.*)

Parmi les projets de loi qu'élabore le ministre des affaires étrangères dans l'intérêt de notre commerce, celui qui a rapport à l'établissement de quatre comptoirs dans les contrées transatlantiques est celui qui sera, dit-on, le plus immédiatement présenté. (*Idem.*)

9 *mai*. — Nous avions espéré que la discussion générale dans la chambre des représentants sur la question des sucres serait terminée hier ; mais nous pourrions bien en avoir encore pour deux ou trois séances. Cette grande discussion menace de se terminer comme celle de 1846, qui a abouti à l'adoption d'un amendement présenté au dernier moment. (*L'Émancipation.*)

— L'Association belge des anciens frères d'armes de l'Empire a fait célébrer hier matin, à onze heures, en l'église collégiale des SS. Michel et Gudule, une grand'messe anniversaire, en commémoration de la mort de l'empereur Napoléon, arrivée il y a vingt-huit ans.

Tous ces nobles débris d'une époque glorieuse se sont réunis au local de *la Bourse*, Grand'Place, puis se sont formés en cortége, drapeaux déployés et les fanfares des sapeurs-pompiers en tête, et sous la conduite de leur président, M. J. Poppé. C'est ainsi que l'Association s'est rendue à l'église. On ne remarquait plus cette année les couleurs françaises mêlées aux couleurs belges ; seulement la hampe d'un étendard national était surmontée de l'aigle impériale en regard du lion belge, qui ornait un second drapeau.

Plusieurs Français résidant à Bruxelles, parmi lesquels on distinguait les membres de la République française et les décorés de la Légion-d'Honneur, ont assisté à cette cérémonie religieuse, avec les vétérans de l'Empire, dans le grand chœur. Au milieu du chœur s'élevait un catafalque fort simple portant aux quatre angles le chiffre du grand homme.

Après le service, l'Association est retournée à son local dans le même ordre. Tous les membres portaient à la boutonnière une décoration particulière, composée de l'aigle impériale en argent, suspendue à un ruban de même couleur que celui de la Légion-d'Honneur. (*Idem.*)

ESPAGNE.

MADRID, 3 *mai*. — La séance de la Chambre des députés a été très courte et n'a offert aucun intérêt.

Le rapport sur la loi relative aux poids et mesures a été lu à l'Assemblée. Bientôt va commencer la discussion du budget.

La guerre civile est à peu près éteinte en Catalogne, grâce à l'activité du général Concha. Les journaux de cette province, qui chaque jour rapportaient quelque nouveau combat, ne contiennent aucune nouvelle de ce genre.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN MARRAST, PRÉSIDENT.

Séance du soir du 9 mai.

La séance est ouverte à une heure et quart.

Le procès-verbal est lu par un des secrétaires.

LE CIT. MILLARD a la parole sur le procès-verbal. Citoyens, dit-il, l'article 6 du décret du 28 octobre réserve au président de l'Assemblée le droit de promulgation. Ce matin, nous avons été étonnés de ne pas voir dans le *Moniteur* la résolution adoptée par l'Assemblée durant la nuit du 7 au 8 mai.

Je comprends que, quand il est nécessaire de coordonner plusieurs articles, quand une loi en comporte un grand nombre, ce travail peut demander un certain temps; mais, dans le cas dont je parle, il s'agit d'une résolution composée de deux ou trois lignes, je demande, dès-lors, que, sans aucun délai, la résolution dont j'ai parlé soit publiée au *Moniteur* demain matin.

Un représentant de l'extrême: Il faudrait aussi nous dire pourquoi l'insertion n'a pas eu lieu aujourd'hui.

LE CIT. PRÉSIDENT. La publication aurait eu lieu aujourd'hui sans la maladie du rédacteur en chef des procès-verbaux qui a été empêché d'y veiller.

Le procès-verbal est adopté.

L'Assemblée adopte sans discussion le projet suivant :

Art. 1er. Le citoyen de Bellune est autorisé à aliéner une rente 5 p. 100 de 3,375 fr., faisant partie du majorat constitué en faveur du maréchal duc de Bellune, son père, par décret du mars 1806.

» Art. 2. Jusqu'à reconstitution entière de la rente de 3,375 fr. au compte du majorat, le citoyen de Bellune sera tenu de verser annuellement à la Caisse des dépôts et consignations, savoir :

» En juillet 1849. . . . . . 2,000 fr.
» En juillet 1850. 3,000
» En juillet 1851. 4,000
» En juillet 1852. 5,000
» Et en juillet des années suivantes 6,000

» Au fur et à mesure de leurs versements, lesdites sommes seront employées, sous la surveillance de l'administration des domaines, en acquisition de rentes 5 p. 0|0, qui seront immobilisées.

» Art. 3. Les loyers des deux maisons sises à Paris, qui forment aujourd'hui la plus forte partie du majorat du citoyen le duc de Bellune, seront affectés par privilége, à la garantie du paiement des annuités ci-dessus. »

LE CIT. GRÉVY a la parole pour des interpellations.

Citoyens, dit-il, avant-hier l'Assemblée a pris une résolution pour engager le gouvernement à ramener, sans délai, à son but l'expédition de la Méditerranée.

Cependant, plusieurs journaux publient une lettre, qui n'a pas été à la vérité reproduite par le *Moniteur*.

Je demande qu'on nous explique cette lettre; selon la réponse qui nous sera faite, je proposerai des mesures dans l'intérêt de la République.

LE CIT. O. BARROT, président du conseil. Citoyens représentants, la lettre dont on vient de parler est une expression de sympathie et de reconnaissance pour nos braves soldats engagés dans la lutte; elle est écrite au général.

Il n'y a dans cette lettre, quant à moi, rien qui engage la politique du gouvernement ni qui établisse ou qui ait l'intention d'établir un conflit entre le gouvernement et la résolution de l'Assemblée.

Ce n'est donc que pour la vérité historique et pour ne pas aggraver le débat que je dis que le gouvernement ne désavoue rien et prend toute la responsabilité ; mais que cette lettre n'est pas un acte de cabinet et de conseil.

Le conseil a eu à s'occuper du sens à donner à la résolution de l'Assemblée; le ministre des affaires étrangères a demandé que le conseil fût assemblé. Fallait-il se retirer à Civita-Vecchia? fallait-il même abandonner l'expédition ?

Ce n'était pas là, selon moi, ce qu'avait voulu l'Assemblée; quant à moi, plutôt abandonner le pouvoir.

Nous avons eu une conférence avec le citoyen rapporteur et avec tous les membres de la commission; il a été catégoriquement reconnu qu'une telle pensée n'avait pas été celle de l'Assemblée, il a été reconnu que l'Assemblée avait laissé au gouvernement sa liberté absolue; et comment en aurait-il été autrement, quand nous savions par une dépêche télégraphique que les Napolitains marchaient sur Rome, au moment où nous délibérions à la tribune?

Comment aurions-nous pu croire que l'Assemblée conseillât une telle direction à notre politique ? A une politique qui n'avait rien de favorable à la réaction ?

Quoi! nous aurions commis cette inconséquence de faire les frais d'une expédition pour laisser les étrangers faire ce que nous avions voulu empêcher ? Non! ce n'est pas là la pensée qui a dicté votre résolution.

Cette résolution nous rappelle seulement que nous devons empêcher à Rome la restauration d'un gouvernement impossible... (Oui! oui!)

Voilà ce qui imprime à cette entreprise un caractère digne de ce pays. Du moment où il n'a pas été résolu de poser un cas de guerre, pour le cas d'une entreprise contre Rome, faite soit par les Autrichiens, soit par Naples, il n'y avait qu'une chose à faire, c'était de les devancer.

Le but principal, le but capital de l'expédition, c'est celui-là; c'est dans cette situation qu'un débat s'est engagé à la tribune, débat qui peut-être (pendant que je le dis, malgré mon respect pour l'Assemblée), qui avait peut-être l'inconvénient d'être à la fois prématuré et tardif.

Ce débat était prématuré, quant au jugement à porter sur le compte du général ; il aurait fallu tenir compte du retard des dépêches qui devaient nous informer officiellement de ce qui s'était passé.

Je puis annoncer que ces dépêches télégraphiques sont arrivées à Toulon, et nous les aurons probablement dans la journée,

Mais, en l'absence de ces dépêches, il ne nous était pas permis de porter un jugement.

Qui se, les informations officielles nous apprenaient, comme plusieurs documents nous en avertissent, que, sur trois triumvirs, il y en avait deux qui appelaient l'armée française, et que ces deux triumvirs étaient des Romains, tandis que celui qui la repoussait est un étranger... (Sensation.) Je n'affirme rien... (Rires à gauche.)

Nous espérions que tout le monde imiterait notre réserve et attendrait des informations plus précises.

Les dépêches antérieures du général Oudinot nous ont fait connaître qu'il ne comptait pas prendre l'initiative.

Mais si on l'avait engagé à entrer à Rome, s'il avait été pris dans une espèce de piége, faudrait-il le condamner?

La commission était composée d'hommes trop éclairés, pour penser que nos soldats devraient reculer quand même ils se trouveraient face à face avec les puissances étrangères ; et, en adoptant la résolution qu'elle vous a proposée, vous n'avez eu d'autre pensée que de nous rappeler le but de l'expédition, but non pas de contre révolution, mais de liberté.

Je déclare que, tant que j'aurai dans les mains une partie du pouvoir nos soldats ne seront pas employés à rétablir à Rome des abus impossibles. (Très bien.)

Nous nous sommes réunis en conseil et nous avons chargé un homme qui a toujours servi la cause de la liberté, le citoyen Lesseps, de se rendre auprès du général en chef de l'armée expéditionnaire, avec mission d'employer toute son influence pour faire sortir de notre intervention des garanties de liberté.

Après avoir fait un appel énergique à l'union de tous les partis, union si nécessaire en présence des événements qui agitent l'Europe, l'orateur termine ainsi :

Deux questions ont été posées; j'ai répondu à la première de la manière la plus catégorique. On a demandé si la lettre émanée du président était un acte du cabinet avec l'intention d'indiquer une politique contraire à celle indiquée par l'Assemblée; je répondrai sans aucune hésitation : Non.

Sur la seconde question, j'ai annoncé que le gouvernement avait envoyé en Italie un agent chargé d'instructions rédigées dans un esprit conforme à la résolution de l'Assemblée; il me semble donc qu'il n'y a lieu à aucun débat, à aucun conflit.

LE CIT. GRÉVY. Puisque le citoyen président du conseil nous annonce des dépêches prochaines, je propose de renvoyer à demain la suite de cette discussion. Le gouvernement pourra ainsi éclairer l'Assemblée et répondre d'une manière plus catégorique.

LE CIT. LEDRU-ROLLIN. Citoyens, maintenant que le débat est commencé, j'avoue que je ne comprends pas qu'on le renvoie à demain.

On nous dit que des dépêches arriveront demain, et que si elles arrivent on pourra discuter avec plus de fruit et prendre une décision plus intelligente. D'abord arriveront-elles demain ? Et en supposant qu'elles arrivent demain, en quoi pourront-elles modifier le vote que vous avez rendu avant-hier ?

Vous avez dit dans votre ordre du jour que la politique du ministère serait modifiée. En quoi les dépêches ultérieures pourraient-elles influer sur la pensée que vous avez exprimée ?

Le débat doit donc continuer, et puisque le citoyen Grévy ne juge pas à propos de répondre au citoyen président du conseil, je demande à le faire en deux mots.

Les deux questions sont celles-ci :

La lettre du président de la République était-elle connue du cabinet?

La seconde, le vote de l'Assemblée sera-t-il exécuté ?

Relativement à la lettre, le cabinet ne la connaissait pas ; en conséquence, elle ne renferme pas sa pensée politique. Et alors, voilà votre président responsable qui peut avoir sa politique comme vous avez la vôtre, et qui dit à vos soldats : « Je partage vos peines, j'approuve votre bravoure, et des renforts vous seront envoyés... » (A droite : Très-bien !)

J'entends dire de ce côté très bien ; la question n'est pas là, elle est celle-ci : la lettre est-elle officielle ou confidentielle ?

Une voix.—On l'a désavouée !

LE CIT. LEDRU-ROLLIN. Les termes mêmes de la lettre prouvent le caractère qu'on a voulu lui donner, puisqu'il y est dit : « Vous direz à vos soldats que je partage vos peines, etc... » Un général communique avec son armée par un ordre du jour, et voilà que la lettre du président de la République paraîtra dans un ordre du jour ! Je comprenais cela sous la monarchie, quand il y avait un roi irresponsable à côté de ministres responsables, mais aujourd'hui je ne le comprends plus.

Dire qu'un pareil document n'est pas de la plus haute gravité, quand il doit figurer dans un ordre du jour à l'armée en pays étranger, c'est ne pas vouloir comprendre.

On dit dans ce document : « J'approuve votre bravoure, je partage vos peines, et je vous enverrai des renforts. » Et dans qu'elle condition tient-on ce langage ? Vous le savez; vous voulez donc qu'on encourage l'armée à suivre cette politique d'attaque quand même ?...

Qu'avez-vous voulu par votre ordre du jour motivé ? Par ce vote est-ce qu'on veut défendre quand même la République romaine ? Non. Le sentiment de l'Assemblée qu'a-il été ? Le voici : Lorsque vous avez voté le premier crédit, on a dit : nous ne voulons pas que l'influence de la France soit perdue en Italie.

On ajoutait qu'à l'arrivée de nos troupes la République romaine n'existerait plus, et alors vous avez résolu, ce cas échéant, quand on vous disait que les Autrichiens étaient à deux marches de Rome, qu'on ne devait pas laisser restaurer la papauté sans l'intervention de la France.

Je parle de ce qu'a voulu la majorité pour prévenir des catastrophes... (A gauche : Oui ! oui !)

Citoyens, nous sommes tous d'accord ; je suis dans le vrai et dans le vif de la question. Je viens de vous rappeler ce que le vote de l'Assemblée a voulu. Cependant les faits suivent : on arrive à Civita-Vecchia, on y fait une proclamation, et puis, le lendemain, on s'empare des fortifications de la ville, et alors on fait une autre proclamation, toute contraire à la première; ensuite, malgré les protestations des autorités, des populations, nous allons nous emparer de Rome. Tels sont les faits que nous connaissons.

Eh bien ! c'est quand l'Assemblée a vu que le gouvernement l'avait trompée ou s'était trompé, qu'elle l'a, par son vote d'avant-hier, invité à revenir au sens du vote.

Si ces faits sont vrais, qu'avons nous besoin d'attendre des dépêches ?

Mais ce n'est pas tout. Comment ! vous attendez cinq jours pour répondre à la dépêche, et c'est le lendemain du vote que, par votre lettre, vous entendez démentir et effacer ce que l'Assemblée a décidé !

Ce que vous avez voulu, c'est que l'armée n'allât pas à Rome pour opprimer la République. Eh bien ! je dis que, quand on encourage les soldats qui ont eu le malheur d'y être conduits, quand on leur annonce des renforts, je dis qu'on fait mépris du vote de l'Assemblée et qu'on trahit la République. (Agitation.)

Je ne veux plus dire que quelques mots.

On vous a dit : Nous voulons exécuter sincèrement ce que veut l'Assemblée, et tout le discours que vous avez entendu était un moyen d'éluder sa décision. Le Gouvernement a dit : Ce que nous voulons, c'est que les armes françaises n'éprouvent pas un échec. Ah ! l'échec subi par l'armée française n'est pas un échec honteux pour elle... Non, dans cette circonstance, quelques soldats ont beau se récrier, ce n'est point un échec pour nos armes ; ce qui est un échec pour notre pays, c'est une bataille livrée pour comprimer la liberté... (Agitation. — Interruption.)

Par le langage qu'on tient, on veut gagner ce qu'on appelle les honnêtes gens; on veut louvoyer, éluder, voilà tout.

Examinons maintenant comment le cabinet a compris l'exécution de votre ordre du jour.

Il vous dit que c'est pour ménager l'influence française et protéger la liberté; mais quelle liberté ! celle du juste-milieu... (Exclamations.) Ah ! vous appelez liberté celle qui vous conviendra; vous appelez liberté la restauration de Pie IX !

Eh bien ! l'Assemblée a voulu qu'on pût rendre libres ceux qui ne le sont pas; votre ordre du jour est cela. Dans tous les discours que nous avons entendus sur cet ordre du jour, on a vu cette pensée que nous ne voulions pas étouffer la République romaine, du moment que ce gouvernement n'était pas un gouvernement d'aventuriers.

Non, ce n'est point un gouvernement d'aventuriers qui est parvenu à galvaniser Rome, non ce n'est pas un gouvernement de minorité qui a institué la Constituante !

Où avez-vous trouvé une seule voix qui ait démenti cette Assemblée ?

Vous avez dit à votre général que le pays était agité par des étrangers, par quelques factieux, et vous lui avez recommandé de s'apppuyer sur les honnêtes gens, c'est-à-dire sur des réactionnaires. Eh bien ! non; vous nous avez trompés : il y a unité dans la population romaine.

Concluons. La lettre du citoyen président de la République est contraire au vœu de l'Assemblée. Quant au ministère, il se borne à dire qu'il a envoyé un agent qui fera respecter la France et la liberté; on sait quelle liberté ! Ce n'est pas ce qu'il fallait dire. Il faut dire que vous respecterez la République si Rome veut la République.

Ce qu'il fallait c'est une protestation contre cette lettre pour faire comprendre au pays que le premier magistrat de la République ne conservait ni son honneur ni celui de la République. (Longue interruption.)

LE CIT. ODILON BARROT, président du conseil. Il eût été vraiment dommage que ce débat conservât jusqu'au bout la gravité qu'il avait conservée jusqu'au moment où le dernier orateur est monté à la tribune.

Je ne répondrai qu'un mot à ceux qui veulent ici nous enseigner les principes républicains; c'est qu'ils devraient bien en posséder les éléments les plus vulgaires.

Votre droit, c'est de commenter les actes du président de la République, de les analyser, d'en faire la base d'une proposition; vous pouvez même l'accuser, vous ne pouvez pas l'outrager.

L'accusation est un droit reconnu par la Constitution ; l'outrage, c'est l'expression de la haine des clubs et de la conspiration. Vous vous attribuez le mérite de vouloir couvrir par générosité la lettre que vous avez incriminée ; je repousse cette générosité de toute ma force. Dieu merci, nous n'en sommes pas réduits à chercher à excuser ces paroles sympathiques du président de la République pour nos soldats dont le sang a coulé. (Rumeurs.)

LE CIT. BAUNE prononce avec vivacité, de sa place, des paroles que le bruit nous empêche d'entendre. (A l'ordre ! à l'ordre !)

LE CIT. PRÉSIDENT. Citoyen Baune, vous aurez la parole quand vous la demanderez, vous n'avez pas le droit d'interrompre ; je vous rappelle à l'ordre.

LE CIT. ODILON BARROT. Ces paroles de sympathie et d'encouragement n'impliquent en aucune manière une politique contraire à celle indiquée par l'Assemblée; cette lettre n'est, je le répète, que l'expression d'un sentiment sympathique pour nos braves soldats. (Très bien !)

LE CIT. GRÉVY. L'honorable citoyen Ledru Rollin a fini par reconnaître comme moi qu'il était bon de continuer le débat à demain ; ce n'était pas la peine de commencer par m'accuser d'une condescendance exagérée, pour avoir exprimé la même pensée.

J'ai posé une question catégorique au gouvernement, il a répondu que la lettre n'émanait pas de lui. Je déclare que j'accepte cette réponse, et je demande à l'Assemblée de remettre à demain la suite du débat.

LE CIT. PRÉSIDENT. Le citoyen Flocon a déposé une proposition ainsi conçue :

« L'Assemblée nationale, vu l'article 67 de la Constitution tion, ainsi conçu :

« Les actes du président de la République autres que « ceux par lesquels il nomme et révoque les ministres « n'ont d'effet que quand ils sont contresignés par un mi- « nistre. »

« Arrête,

« La lettre du citoyen Louis Bonaparte, président de la République, en date du 8 mai 1849, est nulle et comme non-avenue. »

LE CIT. FLOCON. Ma proposition se justifie par le texte même de l'article 67 de la Constitution. Je demande s'il y a sur le banc des ministres quelqu'un qui veuille contresigner la lettre du président.

Il faut que l'armée sache que c'est à l'Assemblée seule qu'elle doit obéir.

LE CIT. JULES FAVRE. La proposition du citoyen Flocon me paraît, comme toutes les autres propositions, être prématurée; le parti qu'il faut prendre à l'égard de la lettre du président, car il faut en prendre un, c'est l'ajournement ; la discussion ne pourra être complète que lorsque nous connaîtrons bien les faits.

LE CIT. ODILON BARROT. Nous avons été informés par une dépêche télégraphique de Toulon que l'*Albatros*, parti le 5 de Civita-Vecchia, venait d'arriver avec des dépêches du général en chef ; ce sont les premières qui nous soient envoyées depuis les évènements ; je pense qu'elles nous instruiront des faits qui se sont passés à Rome. Tout me porte à penser que les dépêches seront arrivées pour demain.

Dans le cas où ces dépêches ne seraient pas arrivées demain, j'en préviendrai le citoyen président de l'Assemblée, dès qu'elles seront arrivées la discussion pourra commencer.

LE CIT. PRÉSIDENT. Y a-t-il opposition à l'ajournement ? (Non ! non !)

L'ajournement est prononcé.

L'Assemblée reprend la discussion du budget de la guerre.

La séance est levée à six heures.

NOUVELLES DIVERSES.

A dix heures, ce matin, le président du conseil des ministres était au palais de l'Elysée national, en conférence avec Louis-Napoléon Bonaparte.

—Les soldats électeurs de Paris étaient conduits aujourd'hui par détachement et sans armes aux sections, pour déposer leurs votes dans les boîtes du scrutin du suffrage universel.

— Dès 9 heures du matin, de nombreux citoyens se rendaient à leurs mairies respectives afin de prendre leur cartes pour aller voter et surveiller surtout les opérations électorales des 13 et 14 du courant.

—Les barraques du camp des Invalides dans lesquelles était caserné le 7e léger, qu'on vient de faire partir, sont occupées par les deux premiers bataillons du 14e régiment de la même arme.

—Les gendarmes mobiles viennent d'être remplacés par la ligne au poste de la cour de l'Horloge du Palais-National.

— C'est le 13 de ce mois que M. le ministre de la guerre mettra en adjudication l'importante entreprise des convois militaires pendant 5 ans et 6 mois.

— M. Chevreul, membre de l'Académie des sciences, ouvrira le 11 mai, au Jardin des Plantes, son cours de chimie appliquée, et le continuera les mardi, jeudi et samedi, tous les matins à 10 heures un quart.

— Toutes les affaires commerciales ont encore une fois cessé à Paris, grâce à *l'ordre* parfait que ne cesse d'y entretenir le gouvernement.

— Par jugement d'hier, 8 mai, les élèves ci-après entreront en loges demain, 10 mai, pour concourir pour les grands prix d'architecture de 1849, ce sont MM. Davioud, élève Vaudoyer ; Ginain, élève Lebas ; Hue (Achille), élève Gautier ; Jourdain, élève Collet et Lebas ; Lebouteux, élève Lebas; Louvet, élève Lebas; Sabatier, élève Lebas; Triquet, élève Lebas. Aujourd'hui a eu lieu le calque des esquisses ; la sortie de loges aura lieu le 8 septembre ; total, cent trois jours de loges. L'exposition publique aura lieu les 12, 13 et 14 septembre et le grand jugement académique aura lieu le 15.

L'entrée en loges pour le concours de paysage historique est fixée au 14 mai. Sont admis au concours définitif MM. Anastasi, Grenet, de Curzon, Lecomte, Thiollet, Chaignau, Leray et Hanoteau. L'entrée en loges pour le concours de peinture historique aura lieu le 21 mai, et pour le concours de sculpture le 11 juin.

— Hier, à minuit, les postes qui font le service de l'Assemblée nationale ont été doublés et les armes chargées. On ne sait pourquoi ces mesures exceptionnelles ont été prises.

— L'Assemblée vient de perdre deux de ses membres qui on succombé cette nuit à une violente attaque de choléra. Ce sont MM. Besnard (du Calvados) et Tranchant.

— On assurait hier soir à l'Assemblée que la famille du général Oudinot avait reçu la nouvelle que le capitaine Oudinot, frère du général, avait été grièvement blessé, et que son aide-de-camp, M. Espivent, avait été tué.

— Le gouvernement a fait partir hier un envoyé pour Rome, avec mission de s'informer du véritable état des esprits de la population romaine à l'égard de l'expédition française.

— On écrit de Lyon, 6 mai :

« Par suite des dernières nouvelles arrivées de Rome, l'autorité militaire a fait partir ce matin, par les bateaux à vapeur du Rhône, trois bataillons de guerre se rendant en toute hâte à Civita-Vecchia. (*Salut public.*)

—Le *Droit* annonce que le citoyen Malarmet a été arrêté avant-hier à Paris et doit être prochainement dirigé sur Belle-Isle.

—Voici une sorte de conflit que n'a pas prévu la loi électorale :

Le conseil municipal de la Loupe (Eure-et-Loir) a déclaré, dans sa séance du 3 courant, refuser la présidence de M. le juge de paix de ce canton pour l'élection prochaine des représentants. On dit qu'une honorable susceptibilité a déterminé le conseil municipal à prendre ce parti à l'unanimité des voix. Divers motifs et la conduite du juge de paix à l'égard du conseil lors de l'élection du 10 décembre dernier sont les causes principales de cette détermination.

— On écrit de Mâcon, 6 avril :

« Hier, dans la soirée, un rassemblement considérable s'est formé dans la rue Philibert-Laguiche. Il s'agissait de l'exhibition d'un drapeau rouge à une fenêtre d'une maison avec une inscription au-dessous portant ces mots : *Vive la franche République et universelle* ! On nous assure que le commissaire de police s'est emparé aussitôt de l'emblème séditieux, a dressé procès verbal et a mis en état d'arrestation l'auteur de ce délit, qui est le nommé Deschamps, cordonnier. » (*La Bourgogne.*)

— On écrit de Bordeaux, 23 avril :

« Les tourmentes qui n'ont guère cessé de se faire sentir dans nos parages depuis près d'un mois, ont exercé cruellement leur violence sur la côte d'Arcachon pendant la journée du 23 de ce mois. C'est alors qu'une barque, montée par dix pêcheurs, la *Petite-Louise*, en manœuvrant au plus court dans les passes pour rentrer dans le bassin, a chaviré sur la barre, où, entraînés par les courants, les dix infortunés se sont noyés. La mer a déja rejeté le cadavre d'un d'entre eux. »

— M. Charles-Robert-Rose Aimé Tascher de la Pagerie vient de mourir à Paris d'une atteinte de choléra. Frappé la veille au soir, le matin il n'existait plus.

Né le 1er janvier 1781, il était, à 22 ans, chef d'escadron des grenadiers de la garde. C'est à lui que par la main de Napoléon fut remise la quatrième des croix distribuées dans l'ordre de la Légion-d'Honneur. Aîné des quatre frères Tascher, qui eurent sous l'empire une si brillante carrière, il était le fils du baron Tascher de la Pagerie, oncle de l'impératrice Joséphine, et qui repose à côté d'elle, dans l'église de Ruel.

— Toutes les lettres qui arrivent de l'est et du midi annoncent toutes de grands mouvements de troupes qui vont s'embarquer à Toulon et à Marseille pour l'Italie.

— La littérature flamande vient de faire une perte sensible : M. Th. Van Ryswyck, poète populaire, vient de mourir subitement ce matin, à l'âge d'environ 38 ans.

— Aujourd'hui paraîtra le dernier pamphlet du citoyen Bernard relatif aux élections et ayant pour titre : TOUS OU AUCUN.

Dépôt à la propagande démocratique et sociale, rue des Bons-Enfants, n° 1.

— Ce soir, à l'Odéon, 7e représentation de *la Famille*, dont le succès se poursuit. On nous promet la 1re représentation du *Grand Arame*, à spectacle, attribué à M. Gustave Vaëz, pour samedi prochain. Trois décors son t déjà terminés.

— *Casino Paganini*, rue de la Chaussée d'Antin, 11. — Incessamment l'ouverture du vaste jardin et des salons, pour remplacer l'ancien Tivoli : Grande Fête champêtre, musicale et dansante, tous les dimanches, mardis, jeudis et samedis; un orchestre aérien, de 50 musiciens, sera dirigé alternativement par MM. Tolbecque et J. Rivière.

Bourse de Paris du 9 mai.

VALEURS FRANÇAISES.

AU COMPTANT.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.	Clôture précéd.
5 0|0 j. du 22 mars. .	89 »	89 »	88 45	88 90	89 40
4 1|2 0|0 j. du 22 mars.	» »	» »	» »	» »	» »
4 0|0 j. du 22 mars. .	71 »	» »	» »	71 »	» »
3 0|0 j. du 22 déc. . .	56 90	57 05	56 75	57 »	57 60
Action de la Banque.	2400 »	2400 »	2390 »	2390 »	2405 »
Obligations de la Ville	1100 »	1100 »	1105 »	1105 »	1105 »
4 canaux avec prime.	1065 »	» »	» »	1065 »	1065 »
4 can., Act. de jouis...	» »	» »	» »	» »	» »
Bourgogne, j. d'avril.	875 »	» »	» »	875 »	880 »
Bourgogne, Act de j.	» »	» »	» »	» »	» »
Caisse hypothécaire..	» »	» »	» »	» »	» »
Mine de la Grand'-Combe.	» »	» »	» »	» »	» »
Zinc Vieille-Montagne	2900 »	» »	» »	2900 »	3900 »

VALEURS ÉTRANGÈRES.

Récép. de Rothschild....	» »	Belgique, Emp. 1840..	» »
Emprunt romain.........	76 »	Belgique, Empr. 1842.	» »
Emprunt d'Haïti.........	210 »	Belgique, Trois 0|0......	» »
Espagne, dette active...	» »	Belgique, Banque (1835)	» »
Dette diff. sans intérêt..	» »	Deux 1|2 hollandais....	» »
Dette passive..............	» »	Empr. portugais 5 0|0..	» »
Tr[illegible]s 3 0|0 1841............	33 3|4	Emprunt du Piémont..	» »
Ir Dette intérieure.......	» »	Lots d'Autriche..........	» »

	CHEMINS DE FER.	1er cours.	Dernier cours	Clôture précédente
COMPTANT.	Saint-Germain,	420 »	420 »	425 »
	Versaille, R. D.	205 »	200 »	202 50
	Versailles, R. G.	170 »	170 »	170 »
	Paris à Orléans,	840 »	840 »	845 »
	Paris à Rouen,	572 50	570 »	572 50
	Rouen au Havre,	285 »	285 »	290 »
	Avignon à Marseille,	213 75	213 75	213 75
	Strasbourg à Bâle,	105 »	105 »	105 »
	Du Centre,	» »	» »	360 »
	Amiens à Boulogne,	» »	» »	» »
	Orléans à Bordeaux,	407 50	407 50	407 50
	Du Nord,	451 25	451 25	452 50
	Paris à Strasbourg,	373 75	373 75	373 75

LE RÉDACTEUR-GÉRANT,
EUGENE CARPENTIER.

SPECTACLES DU 10 MAI 1849.

THÉATRE DE LA NATION. —
THÉATRE-FRANÇAIS. — Adrienne Lecouvreur.
OPÉRA-COMIQUE. — Les Monténégrins, Adolphe et Clara.
SECOND THÉATRE-FRANÇAIS. — Les Folies amoureuses, la Famille, l'Orientale.
THÉATRE-HISTORIQUE. —
GYMNASE. — Le Bouquet de violettes, le Coiffeur et le Perruquier, Elzéar Chalamel.
VARIÉTÉS. — Jobin et Nanette, les Beautés, les Deux font la paire, le Chevalier du Guet.
VAUDEVILLE. — Les Prétendans, J'attends un omnibus, Breda-Street, 2e numéro de la Foire.
THÉATRE MONTANSIER. — Les femmes saucialistes, la belle Cauchoise, le cuisinier politique, E. H.
PORTE SAINT-MARTIN.—
AMBIGU. — La Part du roi, Un drame de Famille
GAITÉ. — Le Facteur, les Orphelins.
THÉATRE-NATIONAL.—
FOLIES-DRAMATIQUES. — Les Prodigalités de Bernerette, le Gibier, Mathieu, le Père Lentimèche.
DÉLASSEMENTS-COMIQUES. — Un Cœur fourvoyé, Double vue, En pénitence, Culottes et Cotillons.
THÉATRE-CHOISEUL. — Un bureau d'omnibus. Arlequin et Colombine, l'Entr'acte au Paradis, le Fils du Rempailleur, Fantasmagorie.
CIRQUE-NATIONAL—Champs-Elysées.—Ouverture, à 8 heures Soirée équestre.
THÉATRE DU LUXEMBOURG.—Mariage d'amour, la Californie.
SALLE VALENTINO, rue Saint-Honoré, 369.—Soirées dansantes, les mardis. samedis et dimanches.
CASINO DES ARTS. — Boulevard Montmartre, 12. Tous les soirs à sept heures grand concert. Prix, 1 fr.
SPECTACLES-CONCERTS.—Tableaux vivants.
DIORAMA (Bazar Bonne Nouvelle). — Vue de l'Eglise Saint-Marc.
PANORAMA.—Champs-Elysées.—Bataille d'Eylau.
JARDIN-D'HIVER—Champs-Elysées. — Promenades de jour, Marché aux Fleurs permanent, Cabinet de lecture gratuit. Salle d'exposition.—Prix : 1 fr.
CLOSERIE DES LILAS. — Bals les Dimanche, Lundi et Jeudi.

Imprimerie de NAPOLÉON CHAIX et Ce.